

Département Océanographie et Dynamique des Ecosystèmes
Laboratoire Environnement Ressources Provence Azur Corse (LER-PAC)¹
Laboratoire Environnement Ressources Languedoc-Roussillon (LER-LR)²
Valorisation de l'Information pour la Gestion Intégrée Et la Surveillance (VIGIES)³

Coordination:

Fanny Witkowski¹, Bruno Andral³, Valérie Derolez², Corinne Tomasino¹

Avril 2017 - RST.ODE/UL/LER-PAC/17-05

Campagne de surveillance DCE 2015 en Méditerranée française

Districts « RHONE ET COTIERS MEDITERRANEENS » ET « CORSE »





Campagne de surveillance DCE 2015 en Méditerranée française

Districts « RHONE ET COTIERS MEDITERRANEENS » et « CORSE »

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Boissery P., Giraud A.

Ifremer: Andral B., Baldi Y., Bouchoucha M., Brun

> M., Chavanon F., Derolez V., de Vogüé B., Emery E., Fiandrino A., Fortuné M., Galgani F., Gerigny O., Gimard A., Gonzalez J.L., Guillou J.L., Henry M., Hubert-Renard C., Lamoureux A., Malet N., Marco-Miralles F., Messiaen G., Mortreux S., Munaron D., Oheix J., Orsoni V., Ouisse V., Ravel C., Soudant D.,

Tomasino C., Witkowski F.

Université de Montpellier : Bec B., Hatey E.

GIPREB: Mayot N., Bernard G.

Réserve Nationale de Camargue : Chérain Y., Lescuyer F.

Université de Bordeaux/EPOC: Tapie N., Budzinski H.







Fiche documentaire

Numéro d'identification du rapport : RST.ODE/UL/LER-PAC/17-05 date de publication : Avril 2017 **Diffusion**: libre: \square 79 restreinte : ☑ interdite: nombre de pages : Validé par : B. Andral bibliographie: Oui Adresse électronique : bruno.andral@ifremer.fr illustration(s): Oui langue du rapport : Titre: Campagne de surveillance DCE 2015 en Méditerranée française - Districts « Rhône et côtiers

méditerranéens » et « Corse

Contrat n° 15/3212242 Rapport intermédiaire □ Rapport définitif ☑

Coordination: Witkowski F., Andral B., Derolez V., Tomasino C.

Destinataire : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Sur la facade méditerranéenne, l'Ifremer a assuré en 2015 une partie logistique de la quatrième campagne du contrôle de surveillance DCE et la coordination de la caractérisation de plusieurs éléments de qualité.

Les résultats de la quatrième campagne de contrôles de surveillance DCE permettent de caractériser la qualité de 45 masses d'eau littorales suivies en 2015.

Dans le district « Rhône et côtiers méditerranéens » (volet 1), 3 des 18 masses d'eau côtières (MEC) sont déclassées pour la chimie au regard des résultats acquis dans la matière vivante, tandis que l'ensemble des MEC suivies pour le phytoplancton affichent un bon état. Dans les masses d'eau de transition (MET), la chimie matière vivante déclasse 7 MET, le suivi dans l'eau (échantillonneurs passifs) n'a déclassé aucune MET. Pour l'état biologique, 6 MET sont déclassées pour les macrophytes et 10 MET pour le phytoplancton.

Dans le district « Corse » (volet 2), les MEC présentent un très bon état pour le phytoplancton et la chimie matière vivante. 2 MET sont déclassées pour les macrophytes et pour le phytoplancton. Pour l'état chimique, les MET suivies affichent un bon état pour la chimie eau alors qu'une MET est déclassée pour la chimie matière vivante. Tous les dépassements de la NQE chimie dans la matière vivante sont dus à des niveaux élevés de 4-ter-octylphénol, et cela dans les deux districts

Mots-clés: surveillance, phytoplancton, macrophytes, substances prioritaires, bioaccumulation, état biologique, état chimique, eaux côtières, eaux de transition.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	9
II. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA DCE	11
MISE EN ŒUVRE DANS LES DISTRICTS EN MEDITERRANEE FRANÇAISE	11
TYPOLOGIE ET DEFINITION DES MASSES D'EAU	12
CARACTERISATION DU BON ETAT D'UNE MASSE D'EAU	14
Etat chimique	
Etat écologique	
Strategie d'echantillonnage	17
Methodologie	20
Chimie	20
Physico-chimie	24
Phytoplancton	27
Macrophytes	30
III. RESULTATS DES CAMPAGNES DCE POUR LE DISTRICT « RHONE E MEDITERRANEENS »	
EVALUATION DU STATUT DCE DES MASSES D'EAU COTIERES	
RESULTATS PAR MASSE D'EAU COTIERE	35
EVALUATION DU STATUT DCE DES MASSES D'EAU DE TRANSITION	39
RESULTATS PAR MASSE D'EAU DE TRANSITION	42
SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE	46
V. RESULTATS DES CAMPAGNES DCE POUR LE DISTRICT « CORSE »	51
ÉVALUATION DU STATUT DCE DES MASSES D'EAU COTIERES	51
RESULTATS PAR MASSE D'EAU COTIERE	52
ÉVALUATION DU STATUT DCE DES MASSES D'EAU DE TRANSITION	53
RESULTAT PAR MASSE D'EAU DE TRANSITION	54
SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE	55
VI. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES CAMPAGNE DCE 2015	59
Conclusions	59
PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT	61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	63
ANNEXES	65

I. Introduction

L'Union Européenne s'est engagée dans la voie d'une reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en adoptant le 23 octobre 2000 la directive 2000/60/CE, dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE), transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004. Cette directive impose à tous les Etats membres de maintenir ou de recouvrer un bon état des milieux aquatiques d'ici 2020. Ce bon état englobe l'état écologique et l'état chimique d'une masse d'eau (unité élémentaire de surveillance).

Afin de fournir une image d'ensemble cohérente de ces états écologique et chimique, et conformément à l'article 8 de la DCE, un programme de surveillance des eaux côtières et des eaux de transition est établi et défini dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs des Données sur l'Eau (SDDE), prévu par la circulaire du 26 mars 2002. Ce programme de surveillance est mené sur la durée d'un plan de gestion, soit 6 ans. Pour répondre à cette demande, il doit comprendre un réseau de suivi, constitué :

- > du contrôle de surveillance, dont les objectifs principaux sont d'apprécier les états écologique et chimique des masses d'eau, d'évaluer à long terme les éventuels changements du milieu liés à l'activité humaine;
- > du contrôle opérationnel, entrepris pour établir l'état des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas répondre à leurs objectifs environnementaux, et pour évaluer les changements de l'état de ces masses d'eau suite aux programmes de mesures ;
- > du contrôle d'enquête, effectué pour rechercher les causes d'une mauvaise qualité en l'absence de contrôle opérationnel;
- de contrôles additionnels, requis pour vérifier les pressions qui s'exercent sur les zones protégées, e.g. les secteurs ou activités déjà soumis à une réglementation européenne (zones conchylicoles, Natura 2000, baignades...);
- des sites de référence, pour mesurer les conditions de références biologiques de chaque type de masse d'eau :
- > des sites d'intercalibration, pour comparer entre Etats membres les valeurs mesurées aux bornes du bon état écologique.

L'arrêté du 25 janvier 2010¹ constitue le cadre réglementaire de la mise en œuvre de ce programme de surveillance pour les eaux littorales (côtières et de transition) (MEEM, 2013). En 2015, cet arrêté a été mis à jour et remplacé par les deux arrêtés suivants, qui détaillent les paramètres à suivre et les grilles de qualité à utiliser dans le cadre des programmes de surveillance DCE:

- L'arrêté du 7 août modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement.
- L'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-18 du code de l'environnement.

Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement.

La première campagne de surveillance a été mise en œuvre en 2006 (Andral et Derolez, 2007). En 2009, la deuxième campagne portait sur les contrôles de surveillance et opérationnel (Andral et Sargian 2010a, b). Une troisième campagne s'est déroulée en 2012, uniquement dans le cadre du contrôle de surveillance (Sargian et al., 2013a, b).

Le présent rapport présente les résultats de la quatrième campagne réalisée en 2015 qui concerne les masses d'eau du contrôle de surveillance. Cette campagne clôture le plan de gestion DCE 2010-2015 et amorce le prochain, adopté en décembre 2015 dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021². La campagne 2015 se compose de trois sous-campagnes, réalisées en avril, juin et septembre.

Cette campagne à contribué à la qualification de l'état de toutes les masses d'eau (côtières et de transition) du contrôle de surveillance au travers de :

- la mise en œuvre de stations artificielles de moules selon la méthodologie RINBIO en 2015 par Ifremer (élément de qualité « Chimie matière vivante »);
- la mise en œuvre d'échantillonneurs passifs en 2015 par Ifremer (élément de qualité « Chimie eau ») en masse d'eau de transition ;
- la réalisation de prélèvements de sédiments pour étudier l'abondance, la biomasse et la diversité des espèces du benthos du substrat meuble en 2015 par STARESO (élément de qualité « Benthos du substrat meuble »);
- ➤ le suivi de la biomasse et de l'abondance du phytoplancton sur la période 2010 2015 par Ifremer et partenaires (élément de qualité « Phytoplancton »);
- le suivi de l'état des macrophytes dans les lagunes méditerranéennes de 2013 à 2015 par Ifremer et des partenaires gestionnaires des lagunes (élément de qualité « Macrophytes »).

Les résultats de cette campagne en lien avec les descripteurs DCE pour la caractérisation des masses d'eau côtières sont présentés dans le **premier volet** de ce rapport en ce qui concerne le district « Rhône et côtiers méditerranéens », et dans le deuxième volet pour le district« Corse ». Ils ne concernent que les paramètres pris en charge par l'Ifremer, à savoir :

- la chimie matière vivante,
- la chimie « eau ».
- le phytoplancton et les paramètres physico-chimiques d'appui,
- les macrophytes.

Les données acquises lors de cette campagne DCE sont bancarisées dans la base de données Ouadrige² et accessibles à tous via le site web Surval (http://www.ifremer.fr/surval2/). La classification officielle de l'état des masses d'eau du district se fera par le Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (SEEE), sous la responsabilité technique de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité).

² http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/docs-officiels.php

II. Le programme de surveillance de la DCE

Mise en œuvre dans les districts en Méditerranée française

La surveillance de la qualité des eaux littorales est, depuis le début des années 1990 un sujet mobilisateur pour le bassin Rhône Méditerranée Corse. Cette préoccupation traduite dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) s'est concrétisée par un effort important au cours des dernières années.

Parmi ces avancées, il est important de souligner les travaux relatifs à la mise en œuvre du Réseau Littoral Méditerranéen (RLM). Le RLM et les coopérations qu'il a générées ont permis de développer un bon nombre de méthodes, d'outils, de réseaux ou de concepts liés à la surveillance de l'espace littoral méditerranéen³. La mise en œuvre des réseaux DCE s'inscrit dans la continuité de ces travaux.

Le principe de base adopté à l'échelle du district est d'instaurer les contrôles de surveillance et opérationnel dans des secteurs bien définis par rapport aux rejets du bassin versant, qu'ils soient naturels ou anthropiques. Ces contrôles s'appuient sur les notions de champ définis au niveau du bassin, dans le cadre du RLM (Figure 1):

- champ proche : quelques centaines de mètres de la côte, zone directement influencée par un apport ;
- > champ moyen : zone de dilution des divers apports d'un secteur ;
- > champ lointain : zone du large ou hors de l'influence directe des apports d'un secteur.

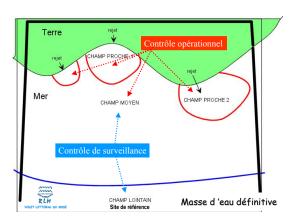


Figure 1. Détermination des points de contrôles, dans les différents champs.

Les principes de base qui ont permis de définir les premières campagnes de contrôle de surveillance et opérationnel sont les suivants :

- ➤ s'appuyer sur l'organisation et la dynamique existantes (coopération AERMC / Ifremer) et fédérer autour de la communauté scientifique pour faire émerger une « dynamique de la surveillance DCE » ;
- définir les contrôles de surveillance et opérationnel avec des experts associés ;

³ http://sierm.eaurmc.fr/rlm/index.php

- > bâtir la surveillance DCE sur les réseaux actuels en les faisant évoluer si besoin ;
- > s'appuyer sur le concept des champs (Figure 1) pour définir la stratégie spatiale;
- > organiser des campagnes pluridisciplinaires en s'appuyant sur la logistique de RINBIO en eaux côtières pour une optimisation des coûts liés à la logistique;
- > assurer la bancarisation des données et la traçabilité de l'opération

Typologie et définition des masses d'eau

Au sens de la DCE, la distinction entre masses d'eau côtières et masses d'eau de transition se fait selon les définitions établies dans l'article 2 de la Directive Cadre :

- > les masses d'eau de transition (MET) correspondent "aux masses d'eaux de surface à proximité des embouchures de rivières, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité d'eaux côtières, mais qui sont fondamentalement influencées par des courants d'eau douce";
- les masses d'eau côtières (MEC) représentent "les eaux de surface situées en deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au-delà du point le plus proche de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et qui s'étendent, le cas échéant, jusqu'à la limite intérieure d'une eau de transition".

Une typologie nationale a ainsi été élaborée, sur la base de critères hydrodynamiques et sédimentologiques. Dans les districts Rhône Méditerranée et Corse, qui s'étendent de la frontière espagnole à la frontière italienne en englobant le littoral Corse, le groupe de travail « DCE littoral Rhône Méditerranée » a déterminé 47 masses d'eau côtières et 31 masses d'eau de transition, qui se réfèrent à 9 types de masses d'eau côtières et 2 types de masses d'eau de transition (Figure 2 et Figure 3).

- ➤ C18 : Côte rocheuse languedocienne et du sud de la Corse
- > C19 : Côte sableuse languedocienne
- **C20** : Golfe de Fos et rade de Marseille
- ➤ C21 : Côte Bleue
- **C22** : Des calanques de Marseille à la baie de Cavalaire
- > C23 : Littoral nord-ouest de la Corse
- ➤ C24 : Du golfe de Saint-Tropez à Cannes et littoral ouest de la Corse
- **C25**: Baie des Anges et environs
- **C26** : Côte sableuse est de la Corse
- > T10 : Lagunes méditerranéennes de plus de 50 hectares
- > T12 : Bras du Rhône



Figure 2. Typologie des masses d'eau côtières et de transition du district « Rhône et côtiers méditerranéens ».



Figure 3. Typologie des masses d'eau côtières et de transition du district « Corse ».

Conformément à la méthodologie arrêtée au niveau du Bassin, l'état des lieux du district a abouti à un découpage plus fin des masses d'eau naturelles, tenant compte des pressions exercées sur chacune d'elles : 33 MEC et 27 MET pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens », ainsi que 14 MEC et 4 MET pour le district « Corse » (Annexe 1).

Au sein du type T10 des lagunes méditerranéennes, deux catégories sont identifiées : les lagunes dont la salinité moyenne est supérieure à 18 (lagunes polyhalines et euhalines) et les lagunes dont la salinité est inférieure à 18 (lagunes oligohalines et mésohalines). Ces dernières présentent des caractéristiques hydrologiques et biologiques particulières qui nécessitent le développement d'outils de diagnostics spécifiques, qui permettront de mieux situer la qualité de ces masses d'eau par rapport à l'objectif de bon état DCE (Sanchez et Grillas, 2014 ; études Onema / Ifremer / Tour du Valat / UM2). Depuis 2015, les lagunes oligo- et mésohalines sont suivies par la Tour du Valat dans le cadre des diagnostics DCE.

Caractérisation du bon état d'une masse d'eau

L'objectif principal des campagnes de suivi de la DCE consiste à évaluer l'état chimique et l'état écologique de chaque masse d'eau côtière et de transition des deux districts selon les modalités suivantes (Figure 4):

- > état chimique « agrégé » à partir de 45 substances prioritaires et dangereuses prioritaires, avec une représentation en deux classes d'état chimique;
- ➤ état écologique « agrégé » à partir des différents éléments de qualité biologiques, avec une représentation en cinq classes d'état écologique.

Un élément de qualité biologique inférieur à bon déclasse l'état biologique. En soutien aux éléments de qualité biologique, un suivi des paramètres physico-chimiques est prévu, mais la physico-chimie ne peut pas dégrader la masse d'eau au-delà de l'état moyen.

Un contaminant au-dessus des normes conduit à un mauvais état chimique (principe du "one out, all out"). Le bon état d'une masse d'eau est défini comme le moins bon des états écologique et chimique.

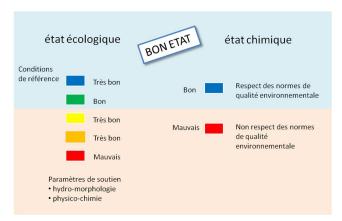


Figure 4. Représentation schématique de la définition de la qualité d'une masse d'eau au titre de la DCE.

Afin d'établir l'état général des masses d'eau, la directive s'appuie sur l'évaluation d'un certain nombre d'éléments de qualité qui peuvent différer selon la catégorie de masse d'eau considérée (eaux de transition ou eaux côtières) :

- > état chimique : les évaluations se font à partir des concentrations mesurées dans l'eau et dans la matière vivante;
- état écologique : les éléments de qualité suivis sont le phytoplancton, les paramètres physico-chimiques d'appui, les macrophytes des lagunes méditerranéennes, les posidonies, les macroalgues des eaux côtières et la macrofaune benthique associée au substrat meuble.

Le rendu des résultats pour les descripteurs « Posidonie », « Macrofaune benthique de substrat meuble » et « Macroalgues » ne sera pas traité dans ce rapport et a été respectivement confié au bureau d'étude Andromède Océanologie, à la Stareso (STAtion de Recherches Sous-marines et Océanographiques) et au MIO (Institut Méditerranéen d'Océanologie) par l'AERMC.

Etat chimique

Le bon état chimique doit être établi dans chaque masse d'eau, pour les 45 substances prioritaires figurant dans l'annexe 8 de l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010.

Dans les deux districts, la stratégie d'échantillonnage de ces substances a bénéficié de l'expérience du Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du milieu marin (ROCCh; anciennement RNO) mis en œuvre par l'Ifremer à l'échelle nationale, pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM), et de celle de RINBIO mis en œuvre par l'Ifremer à l'échelle de la facade méditerranéenne, en partenariat avec l'AERMC.

Cette expérience conjointe a permis l'élaboration de recommandations techniques et opérationnelles adaptées aux caractéristiques du milieu marin littoral méditerranéen basées sur deux principes fondamentaux :

- > L'utilisation d'échantillonneurs passifs permet de mesurer les concentrations de certains contaminants hydrophobes et de certaines substances hydrophiles, difficilement bioaccumulables, directement dans la colonne d'eau.
- La mesure des niveaux de contamination des substances hydrophobes et intermédiaires, qui sont bioaccumulables, se fait dans le biote (mollusques bivalves) dans le cadre des contrôles de surveillance et opérationnel.

Ainsi, en Méditerranée, la campagne DCE 2015 pour les contaminants chimiques s'est articulée sur le plan d'échantillonnage du réseau RINBIO à l'échelle des MET et des MEC. Une campagne échantillonneurs passifs a été mise en œuvre en complément dans les MET (lagunes).

L'état chimique d'une masse d'eau est destiné à vérifier le respect des normes de qualité environnementale⁴ (NQE) fixées par la directive 2008/105/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008, mis à jour par l'arrêté du 27 juin 2015.

Cet état chimique ne comporte que deux classes, respect ou non respect des NQE. Il s'exprime donc de manière binaire, par rapport à une valeur seuil, la NQE (Annexe 2) : on associe alors un code couleur au statut de chaque substance. Bleu pour le bon état et rouge pour le mauvais. Le bon état chimique est établi lorsque l'ensemble des NQE est respecté.

⁴ NQE : Concentration d'un polluant ou d'un groupe de polluants dans l'eau, les sédiments ou le biote qui ne doit pas être dépassée afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Etat écologique

Eléments de qualité biologique

♦ Phytoplancton

Le phytoplancton regroupe les algues unicellulaires autotrophes et constitue le premier maillon du réseau trophique aquatique. A ce jour, il est évalué à partir de deux paramètres : biomasse et abondance selon les termes de la DCE. L'évaluation s'est faite en s'appuyant sur les données issues des réseaux REPHY, SOMLIT, RSL (Réseau de Suivi Lagunaire) et OBSLAG (Observatoire des Lagunes).

Paramètres physico-chimiques d'appui

Les paramètres physico-chimiques généraux, de « soutien à l'état biologique » listés par la DCE concernent essentiellement la turbidité et l'oxygène pour les eaux côtières, et les nutriments pour les eaux de transition. Ils sont suivis simultanément aux prélèvements effectués pour l'évaluation de l'état du phytoplancton, pour les eaux côtières et les eaux de transition.

Macrophytes des lagunes méditerranéennes

Dans les lagunes côtières, les peuplements de macrophytes sont essentiellement présents sur le substrat meuble et peuvent être séparés en deux groupes dépendants de la qualité du milieu associé :

- ➤ les espèces de référence : les phanérogames marines et algues polluo-sensibles, peuplements souvent fixés ;
- les algues opportunistes, sous forme de peuplements dérivants.

L'évolution vers des écosystèmes dégradés se traduit par une succession de communautés de macrophytes : les espèces de référence sont remplacées par des espèces opportunistes ou dérivantes, caractérisant alors une perte de la qualité du milieu. Le diagnostic des macrophytes (% de recouvrement par les espèces de référence, % de recouvrement végétal total et richesse spécifique) constitue un indicateur de l'état des masses d'eau de transition. L'évaluation s'est faite à partir des données issues du RSL pour l'année 2013 (Derolez *et al.*, 2014), du projet OBSLAG pour l'année 2014 (Derolez *et al.*, 2015) et dans le cadre de la campagne DCE pour l'année 2015

Classification

Selon la DCE, l'état biologique correspond à la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Sa définition en cinq classes s'établit sur la base d'un écart aux conditions de référence par type de masse d'eau. Ces conditions de référence sont établies comme les composantes optimales de la qualité biologique. Elles sont déterminées à partir d'analyses spatiales, de données historiques, de modélisation et de jugements d'experts. Dès lors, un site considéré comme ayant un statut biologique optimal représente les meilleures valeurs des métriques sélectionnées.

Ainsi, pour une masse d'eau donnée, le ratio entre le statut d'un élément de qualité biologique (BQE = Biological Quality Element) et le statut de référence est calculé, et est défini comme l'EQR (Ecological Quality Ratio). Il correspond au rapport entre la valeur de la métrique mesurée et la valeur de la métrique dans des conditions de référence. L'état biologique est alors

exprimé sur une échelle de 1 (la condition de référence) à 0 (mauvais état), subdivisée en 5 classes de qualité (Tableau 1).

Tableau 1. Code couleur associant l'état biologique aux valeurs d'EQR correspondantes (valeurs chiffrées données à titre indicatif).

		Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais	
Valeur EQR	1		0,75		0,550		0,325		0,100		0

Pour les paramètres physico-chimiques, des valeurs de référence et des seuils sont également établis de l'état très bon à l'état mauvais. Cependant, l'état physico-chimique ne peut pas dégrader l'état écologique de la masse d'eau au-delà de l'état moyen.

Stratégie d'échantillonnage

En 2015, 24 masses d'eau côtières et 21 masses d'eau de transition ont été retenues à l'échelle des deux districts (Figure 5).



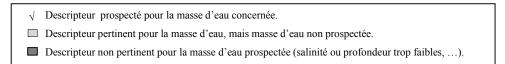
Figure 5. Définition des masses d'eau côtières et de transition retenues du district « Rhône et côtiers méditerranéens » (à gauche) et du district « Corse » (à droite).

Le contrôle de surveillance de la DCE est orienté sur une sélection de masses d'eau représentatives du district concerné pour leur typologie et les pressions auxquelles elles sont soumises. Le contrôle opérationnel permet quant à lui de suivre l'évolution des masses d'eau à risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) ou soumises à des pressions importantes suite aux programmes de mesures qui y seront opérés. A ce titre, une même masse d'eau peut être soumise aux deux contrôles.

Le Tableau 2 liste l'ensemble des indicateurs suivis par masse d'eau échantillonnée dans les deux districts.

Tableau 2. Liste des descripteurs de qualité chimique et écologique suivis dans le cadre du contrôle de surveillance et opérationnel DCE 2015 pour chaque masse d'eau concernée dans les districts « Rhône et côtiers méditerranéens » et « Corse ».

						Biologie		Chimie		
			Masse d'eau	Type de contrôle	Physico-chimie	Phytoplancton	Macrophytes	Chimie eau	Chimie matière vivante	
	FRDC01	C18	Frontière espagnole - Racou plage	CS	٧	٧			٧	
	FRDC02a	C19	Racou plage - Embouchure de l'Aude	CS	٧	٧			٧	
	FRDC02c	C19	Cap d'Agde	CS					٧	
sus	FRDC02f	C19	Frontignan - Pointe de l'Espiguette	CS	٧	٧			٧	
MEC Rhône et côtiers méditerranéens	FRDC04	C20	Golfe de Fos	CS/CO	٧	٧			٧	
ırra	FRDC05	C21	Côte Bleue	CS					٧	
dite	FRDC06b	C20	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul	CS	٧	٧			٧	
πé(FRDC07a	C22	Iles de Marseille hors Frioul	CS/CO					٧	
irsi	FRDC07b	C22	Cap Croisette - Bec de l'Aigle	CS					٧	
ôtie	FRDC07e	C22	llot Pierreplane - Pointe du Gaou	CS					٧	
it c	FRDC07g	C22	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	CS/CO	٧	٧			٧	
e e	FRDC07h	C22	Iles du Soleil	CS	√	٧			٧	
hôr	FRDC08a	C24	Pointe des Issambres - Ouest Fréjus	CS					٧	
CR	FRDC08d	C24	Ouest Fréjus - Pointe de la Galère	CS					٧	
ΜE	FRDC09a	C25	Cap d'Antibes - Sud port Antibes	CS					٧	
	FRDC09b	C25	Port Antibes - Port de commerce de Nice	CS/CO					٧	
	FRDC09d	C25	Cap d'Antibes - Cap Ferrat	CS/CO	٧	٧			٧	
	FRDC10c	C24	Monte-Carlo - Frontière Italienne	CS					٧	
	FREC01ab	C23	Pointe Palazzu - Sud Nonza	CS	٧	٧			٧	
به	FREC02ab	C26	Cap est de la Corse	CS					٧	
ors	FREC02d	C26	Plaine orientale	CS	٧	٧			٧	
MEC Corse	FREC03ad	C18	Littoral sud-est de la Corse	CS					٧	
ME	FREC03eg	C18	Littoral sud-ouest de la Corse	CS					٧	
	FREC04ac	C24	Pointe Senetosa - Pointe Palazzu	CS					٧	
	FRDT01	T10	Canet	СО	٧	٧		٧		
	FRDT02	T10	Etang de Salses-Leucate	CS/CO	٧	V		٧	٧	
	FRDT03	T10	Etang de la Palme	CS	V	٧	٧	√	√	
ens	FRDT04	T10	Complexe du Narbonnais Bages-Sigean	CS/CO	٧	٧	٧	٧	v	
ané	FRDT06a	T10	Complexe du Narbonnais Gruissan	CO	٧	v	٧	•	,	
e Lo	FRDT06b	T10	Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille	CO	٧	v	,			
giệt	FRDT07	T10	Pissevache	-	٧	√				
mé	FRDT10	T10	Etang de Thau	CS/CO	٧	V	٧	٧	٧	
ers	FRDT11a	T10	Etang de l'Or	CS/CO	٧	٧	٧	V		
Rhône et côtiers méditerranéens	FRDT11b	T10	Etangs palavasiens est	CS/CO	٧	٧	٧	V	V	
et c	FRDT11c	T10	Etangs palavasiens ouest	CO	٧	٧	√	V	V	
ne	FRDT12	T10	Etang du Ponant	CO	v	٧	٧	i i		
₹hô	FRDT13c	T10	Petite Camargue Médard	CO	V	٧	·			
MET F	FRDT14a	T10	Complexe Vaccarès	CS/CO	v	V	٧	٧	٧	
Σ	FRDT15a	T10	Grand étang de Berre	CS/CO	v	V	•	v	V	
	FRDT15b	T10		CO	V	٧		v	v	
I	FRDT15b T10 Etang de Berre Vaïne FRDT21 T12 Delta du Rhône		CS/CO	v	· ·			٧		
41	FRET01	T10		CS/CO	٧	٧	٧	٧	·	
MET Corse		T10	Etang de Biguglia	CS/CO	V	V	٧	v v	٧	
ĭ	FRETO2		Etang de Diana	co	V V	V			V	
ME	FRETO3	T10	Etang d'Urbino		V	V	٧	V	V	
_	FRET04	110	Etang de Palu	CO	v v	٧	٧	V	٧	



Appui des réseaux de surveillance existants

En ce qui concerne les descripteurs placés sous la responsabilité d'Ifremer, la mise en œuvre du programme s'appuie sur les réseaux existants, qu'ils soient nationaux ou opérés dans le cadre de la politique littorale du bassin :

- Le réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines (REPHY);
- > le réseau intégrateur biologique (RINBIO);
- le réseau d'observation de la contamination chimique (ROCCh) :
- les suivis en lagunes réalisés dans le prolongement du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL);
- ➤ le service d'observation en milieu littoral (SOMLIT).

Opérations de terrain

La fréquence du suivi dépend du type de la masse d'eau, des paramètres de qualité suivis et de la période de l'année, allant d'une fréquence mensuelle (phytoplancton) à annuelle ou pluriannuelle (macrophytes). Le calendrier et les fréquences de suivi des contrôles sont présentés en annexe 3.

Moyens humains

Divers organismes spécialisés ont été associés à ce programme pour la mise en œuvre des campagnes, du traitement et de l'interprétation des données, sous la responsabilité de l'Ifremer :

- L'INSU de Banyuls, Marseille et Villefranche;
- ➤ le laboratoire d'analyses Labocea ;
- les Universités de Montpellier et de Bordeaux ;
- ➤ la DDTM⁵ 83 :
- les Réserves Naturelles nationales de Banyuls, de Camargue, de Port-Cros, de Biguglia et des Bouches de Bonifacio:
- Les Compagnons de Maguelone ;
- ➤ le Parc Marin de la Côte Bleue et le Parc national de Port-Cros ;
- les structures de gestion des lagunes du Languedoc-Roussillon ;
- ➤ le GIPREB⁶.

Movens logistiques

Il a été possible de réaliser sur l'ensemble des masses d'eau côtières des deux districts les prélèvements relatifs à l'évaluation de l'état chimique, grâce à la logistique du RINBIO, de l'appui du N/O EUROPE et du ZEMBRA (en collaboration avec le bureau d'étude Andromède Océanologie). Pour les paramètres physico-chimie et phytoplancton, les prélèvements ont été assurés grâce au concours des moyens nautiques mis à disposition par les différents partenaires du programme. Pour les lagunes, les prélèvements ont été assurés en s'appuyant sur les moyens nautiques des laboratoires LER/LR et LER/PAC d'Ifremer, des Compagnons de Maguelone

⁵ DDTM : direction départementale des territoires et de la mer

⁶ GIPREB : Groupement d'Intérêt Public pour l'Etang de Berre

et du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) pour les lagunes du Languedoc-Roussillon (LR); de la Réserve Nationale de Camargue et du GIPREB pour les lagunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA); de la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia pour la lagune de Biguglia.

Méthodologie

Chimie

Suivi dans le biote

& Protocole

Initialement, la DCE recommande une évaluation de l'état chimique des masses d'eau à partir d'échantillons d'eau. Or, compte tenu des difficultés analytiques et de la faible représentativité spatiale et temporelle des échantillons d'eau, la surveillance des contaminants est réalisée sur des matrices intégratrices, comme les mollusques. Le biomonitoring utilisant la moule repose sur l'hypothèse que la concentration en contaminant chez cet animal reflète la concentration en contaminants biodisponibles dans l'eau sous forme particulaire et/ou dissoute, selon un processus de bioaccumulation.

Les techniques dites des bioindicateurs quantitatifs utilisent cette propriété pour suivre la contamination chimique du milieu, tout en atténuant les fluctuations à court terme. Les stratégies développées utilisent soit les populations indigènes de moules sauvages (biomonitoring passif, réseau ROCCh), ou ont recourt aux transplants d'individus provenant d'un site de référence (biomonitoring actif, réseau RINBIO).

Les gisements naturels de moules n'étant pas présents sur tout le linéaire côtier en Méditerranée française pour renseigner l'ensemble des masses d'eau retenues, le réseau RINBIO s'appuie sur le biomonitoring actif pour évaluer les niveaux de contamination chimique dans le champ moyen de chaque masse d'eau. La moule de Méditerranée (*Mytilus galloprovincialis*) est le modèle biologique utilisé en raison des facilités d'approvisionnement, de sa robustesse et de la bonne connaissance de cette espèce.

L'origine des échantillons et les opérations de pose et de relève sont détaillées dans le volet IV « Suivi de la contamination chimique en Méditerranée française », qui présente les résultats de la campagne RINBIO 2015.

♦ Stratégie d'échantillonnage

Parmi les 50 stations en mer et 20 stations lagunaires de la campagne RINBIO 2015, 42 ont été retenues au titre de la campagne DCE 2015 (25 en mer, 17 lagunaires) pour les deux districts concernés.

♦ Substances analysées

Des procédures standardisées ont été utilisées pour estimer pour chaque échantillon, la mortalité du lot, la taille de la coquille, les poids humide et sec de chair, le poids sec de coquille et l'indice de condition (rapport du poids sec de chair sur le poids sec de coquille).

Sur les stations retenues au titre de la DCE, les contaminants de l'arrêté ont été sélectionnés en fonction de leur potentiel de bioaccumulation. Les critères retenus sont une valeur du coefficient de partage octanol/eau ($\log K_{\rm ow}$) supérieure à 3 pour un composé susceptible de se bioaccumuler et la disponibilité d'une méthode analytique opérationnelle dans la matière vivante.

Traitement et analyse des données

Des normes de qualité environnementale (NQE) ont été construites à partir de l'évaluation du risque que la substance concernée fait courir à l'environnement ou à la santé humaine. Ces NQE sont définies comme « la concentration en un polluant ou groupe de polluants dans l'eau, le sédiment ou le biote qui ne doit pas être dépassée afin de protéger la santé humaine et l'environnement » (art. 2 § 35 de la DCE). Les NQE pour les 45 substances prioritaires retenues par la DCE sont définies dans l'arrêté du 27 juillet 2015 et sont exprimées soit en concentration dans l'eau ou sous forme d'une « NQE biote ».

Les NQE biote adaptées aux mollusques sont définies à ce jour pour 6 contaminants : benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(g,h,i)perylène, benzo(k)fluoranthène, fluoranthène et l'indenopyrène. En revanche, la NQE biote pour le mercure est adaptée aux poissons et n'est plus utilisée pour les mollusques du fait des fortes différences dans les processus d'accumulation et dans les concentrations mesurées dans les mollusques et les poissons, en accord avec l'AERMC.

En ce qui concerne les NQE exprimées en concentration dans l'eau, l'évaluation s'appuie sur la conversion des résultats obtenus dans le biote en concentrations équivalentes dans l'eau. La méthode utilisée est décrite dans le bulletin RNO 2006 (Claisse, 2006) et permet de convertir les concentrations dans le biote en concentrations équivalentes dans l'eau avec l'utilisation d'un facteur de bioconcentration (BCF).

$$C_{\text{mollusque}} = C_{\text{eau}} \times BCF_{\text{mollusque}} \quad \leftrightarrow \quad C_{\text{eau}} = C_{\text{mollusque}}/BCF_{\text{mollusque}}$$

Avec:

- C_{eau}: la concentration dans l'eau (μg.L⁻¹)
- $C_{mollusque}$: la concentration dans le mollusque considéré (µg·kg⁻¹ de poids humide)
- BCF : facteur de bioconcentration

Les BCF utilisés dans ce rapport sont issus d'un rapport d'expertise récent sur la contamination chimique dans les mollusques (Sire et Amoureux, 2016a) (Annexe 7). Il est à noter qu'en 2015, certains BCF retenus lors des campagnes précédentes ont été remplacés par les valeurs actualisées de l'étude. Par conséquent, l'évolution des BCF mène à une modification des concentrations équivalentes dans l'eau, influençant le classement des masses d'eau. Les résultats de 2015 et des campagnes précédentes ne sont donc pas comparables pour les substances analysées.

Cette méthode de conversion entre le biote et l'eau présente néanmoins des facteurs d'incertitude importants :

- ➤ Elle ne permet pas la prise en compte des processus de métabolisation de la substance (processus *a priori* inexistant chez les mollusques);
- ➤ Il existe des incertitudes sur les valeurs des BCF. Afin d'être conservatif, la valeur la plus faible a été utilisée dans les calculs (plus le BCF est faible, plus la concentration dans l'eau est maximisée).

La conversion du résultat obtenu en poids humide est faite en divisant la mesure réalisée en poids sec de chair par le rapport entre le poids humide de chair et le poids sec de chair mesuré pour chaque échantillon.

♥ Evaluation

Pour une substance donnée, la norme de qualité fixée par l'arrêté du 27 juillet 2015 est respectée lorsque la concentration mesurée est inférieure ou égale à la NQE (Annexe 2). Si toutes les substances d'une masse d'eau donnée montrent des concentrations inférieures ou égales à leurs NQE respectives, la masse d'eau est en bon état chimique en ce qui concerne l'indicateur « chimie matière vivante ». En revanche, si au moins une des substances analysées d'une masse d'eau donnée montre une concentration mesurée qui est supérieure à la NQE, la masse d'eau est considérée en mauvais état chimique.

En priorité, l'évaluation est réalisée avec la NQE biote mollusques de l'arrête du 27 juillet 2015, pour les substances qui en possèdent, après conversion du résultat en poids sec de chair en poids humide de chair.

Pour les substances pour lesquelles les NQE biote ne sont pas définies, la concentration en poids humide de chair dans la moule est d'abord convertie en concentration équivalente dans l'eau à l'aide des BCF. Par la suite, cette concentration est comparée à la NQE-MA (moyenne annuelle) et à la NQE-CMA (concentration maximale admissible) exprimée en concentration dans l'eau de l'arrête du 27 juillet 2015.

Il est à noter que les NQE peuvent être appliquées si la limite de quantification (LQ) d'une substance mesurée dans la matrice biote est inférieure à 30 % de la NQE correspondante. Une concentration mesurée inférieure à la LQ est remplacée par cette LQ divisée par deux. Les limites de quantifications des contaminants analysés en 2015 sont présentés dans l'annexe 4. En ce qui concerne les substances analysées, la NQE ne peut pas être appliquée pour le tributylétain (TBT), car sa LQ est supérieure à 30 % de la NQE-MA et de la NQE-CMA. Par conséquence, les dépassements pour cette substance ne peuvent pas être considérés.

Suivi dans l'eau

♥ Protocole

En milieu aquatique, la plupart des contaminants chimiques sont présents à l'état de traces, notamment dans la fraction dissoute. L'utilisation d'échantillonneurs passifs permet, pour certains composés, de les extraire et de les concentrer *in situ* réduisant ainsi une partie des difficultés, et du coût lié à l'analyse des contaminants à l'état de traces et facilitant ensuite leur détection analytique en laboratoire. Ces techniques permettent de perturber au minimum la spéciation des contaminants échantillonnés et présentent l'avantage de pouvoir être mises en œuvre rapidement. De plus, ces systèmes permettent une mesure de la concentration en contaminant dissous « biodisponible », alors que les techniques classiques ne permettent que de mesurer la concentration dissoute « totale ». L'utilisation des échantillonneurs POCIS (Polar Organic Chemical Integrative Sampler), pour les composés hydrophiles, et des DGT (Diffusive Gradients in Thin-films) pour les métaux, a contribué à la caractérisation des masses d'eau par rapport à certains contaminants. Les deux types d'échantillonneurs passifs sont décrits dans le rapport DCE 2012 (Sargian *et al.*, 2013a, b).

♦ Stratégie d'échantillonnage

En 2015, uniquement les eaux de transition lagunaires ont été échantillonnées avec les échantillonneurs passifs dans 19 stations (Tableau 3).

Opérations de pose et de relève

A chaque station, un triplicat DGT et deux POCIS ont été immergés sur deux lignes de mouillages différents. Ces lignes sont constituées, à la base, d'un lest non métallique relié à une bouée de surface par un bout. La longueur de la ligne de mouillage est adaptée à la profondeur de la station. Tandis que les DGT ont été immergés pendant quelques jours le temps d'être en régime stationnaire, les POCIS ont été laissés une vingtaine de jours afin d'obtenir des concentrations suffisantes dans les résines.

En 2015, les POCIS ont été posés entre le 4 et 19 mai et ont été récupérés entre le 27 mai et le 9 juin, avec une durée d'exposition comprise entre 20 et 28 jours en fonction de la station. Les DGT ont été posés entre le 18 mai et le 9 juillet et ont été récupérés entre le 26 mai et le 16 juillet, ce qui correspond à une durée d'exposition de 5 à 14 jours.

Profondeur (m) stations **Code Station** Code Nom masse d'eau **Station** FRDT01 CNS Canet Canet 1,5 non LES >3,5 Salses ٧ FRDT02 Etang de Salses-Leucate retrouvé Leucate LEN >3,5 ٧ ٧ FRDT03 Etang de la Palme La Palme 05A 0.4 ٧ ٧ Bages sud 06A 1,2 ٧ ٧ FRDT04 Complexe du Narbonnais Bages-Sigean Bages nord 06B 1,5 ٧ Thau sud 09A 4,2 ٧ ٧ FRDT10 Etang de Thau ٧ Thau nord 09B 3,5 ٦ 1,2 ORW ٧ Or ouest ٧ FRDT11a Etang de l'Or Or est ORE 1,2 ٧ Méjean ouest MEW 0,9 ٧ FRDT11b Etangs palavasiens est Prévost est PRE ٧ ٧ 2 Ingril nord 11C 1,2 ٧ ٧ FRDT11c Etangs palavasiens ouest Vic VIC 1,6 ٧ ٧ FRDT14a Complexe Vaccarès Vaccarès VCS 2.4 ٧ V FRDT15a Grand étang de Berre Berre centre BER 8.6 ٧ ٧ BIN 1,2 ٧ Biguglia nord ٧ FRET01 Etang de Biguglia Biguglia sud BIS 1,8 ٧ ٧ FRET04 Etang de Palu Palo PAL

Tableau 3. Stations retenues pour l'échantillonnage passif.

Substances analysées

Après la récupération, les échantillons ont été envoyés à différents laboratoires pour préparation et analyse :

➤ POCIS à l'UMR EPOC (UMR 508) (Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux) de l'Université de Bordeaux pour l'analyse des contaminants organiques (organochlorés, alkylphénols, organoétains, PCBs, HAPs et pesticides).

➤ DGT au laboratoire biogéochimie des contaminants métalliques de l'Ifremer à Nantes pour l'analyse du cadmium, du nickel et du plomb.

☼ Traitement et analyse des données

<u>POCIS</u>: Les différents protocoles d'extraction et d'analyse permettent d'obtenir les concentrations des contaminants organiques recherchés dans les POCIS. Les résultats obtenus à ce stade sont exprimés en ng·g⁻¹ de phase adsorbante et rendent compte pour tous les contaminants recherchés de leur présence ou non dans les échantillonneurs. A partir de ces résultats, pour calculer la concentration moyenne dans l'eau durant le temps d'exposition, il faut connaître le taux d'échantillonnage (Rs) de chaque molécule ciblée, ainsi que les conditions d'exposition. Le Rs doit être déterminé précisément en laboratoire, il lie la concentration dans le POCIS à la concentration dans l'eau selon l'équation :

$$C_{POCIS} = C_{eau} \times R_S \times t$$

Avec:

- C_{POCIS}: concentration dans le POCIS (ng.g⁻¹)
- C_{eau} : concentration moyenne dans l'eau pendant la période d'exposition (ng.L⁻¹)
- Rs : taux d'échantillonnage (L.j-1.g-1)
- t : temps d'immersion du POCIS (j)

<u>DGT</u>: La résine de chaque DGT est retirée, placée dans un tube en polyéthylène « propre » (conditionné sans métaux traces) et éluée pendant au moins 24h avec 1,8 ml d'acide nitrique suprapur 1M. L'éluat est analysé par ICP/MS (spectrométrie de masse) pour déterminer la masse M des différents éléments métalliques accumulés dans la résine. Connaissant le temps d'immersion et la température de l'eau, il est alors possible de calculer les concentrations dans l'eau en métaux traces sous forme soluble « labile » (Davison et Zhang, 1994) selon l'équation suivante :

$$C_{DGT} = M\Delta g / tADm$$

Avec:

- M : masse du cation métallique analysée après élution de la résine
- Δg : épaisseur du gel de diffusion
- t : temps d'immersion du DGT
- A : surface du gel exposée
- Dm: coefficient de diffusion du métal dans le gel (prédéterminé par Lancaster Research Ltd et à corriger en fonction de la température mesurée dans le milieu d'exposition).

Des blancs, réalisés sur chaque nouveau lot de DGT utilisé, permettent de contrôler et de quantifier de possibles contaminations lors de la préparation de ces échantillonneurs. La mesure de tous les métaux en triplicat permet d'évaluer un écart-type sur la concentration en métal « labile » qui prend en compte la contamination potentielle des blancs (valeur à t=0), la répétabilité des DGT, et l'éventuelle variation de la contamination dans le milieu échantillonné.

Physico-chimie

Paramètres retenus

Les paramètres physico-chimiques généraux permettent de mieux interpréter les différents niveaux de qualité et d'activité biologique d'un écosystème côtier.

Baux côtières

Deux paramètres ont été retenus pour l'état physico-chimique :

La **turbidité**, estimée par la transparence de l'eau. Elle permet de déterminer la quantité de lumière disponible pour le développement du phytoplancton, des macroalgues et des angiospermes. Elle est fonction de la quantité, de la taille et de la forme des particules en suspension et varie selon les apports des fleuves, de la remise en suspension du sédiment et de la concentration en plancton.

L'oxygène dissous. Il gouverne la majorité des processus biologiques des écosystèmes aquatiques. Sa concentration dans l'eau dépend de facteurs physiques (température, salinité, mélange de la masse d'eau), chimiques (oxydation) et biologiques (photosynthèse, respiration). Sa mesure est importante, en particulier à la suite de blooms phytoplanctoniques ou de macroalgues, dont la décomposition peut conduire à une anoxie du milieu.

🔖 Eaux de transition

Les nutriments, sur lesquels repose la production photosynthétique sont retenus. S'ils sont indispensables à la vie en milieu marin, les flux déversés en excès en zone côtière peuvent être considérés comme une pression à l'origine de nuisances indirectes pouvant conduire au phénomène d'eutrophisation.

L'arrêté du 27 juillet 2015 préconise le suivi de 4 paramètres physico-chimiques : la concentration en phosphates (PO₄³⁻), la concentration en azote inorganique dissous (NID), la concentration en azote total (NT) et la concentration en phosphore total (PT).

Localisation des sites de prélèvements et protocole

La fréquence des prélèvements par plan de gestion en Méditerranée pour les paramètres physico-chimiques généraux est détaillée en annexe 3. Les mesures liées aux paramètres physico-chimiques sont effectuées in situ en sub-surface (-1 m) simultanément avec les prélèvements d'eau destinés à l'analyse du phytoplancton, selon les recommandations du manuel d'Aminot et Kérouel (2007).

Dans les eaux côtières, conformément à la directive et aux mesures réalisées sur les autres façades, l'oxygène dissous devrait être mesuré au fond. Or, selon le cahier de procédures REPHY⁷ (2012-2013) l'oxygène dissous doit être mesurée « en surface et au fond (non obligatoire sur les lieux côtiers prélevés à pied, ni au fond quand la profondeur et le courant ne le permettent pas), de juin à septembre, à raison d'une fois par quinzaine ou d'une fois par mois selon les lieux ». Due aux particularités locales en Méditerranée (forts courants, stations profondes), les mesures d'oxygène dissous n'ont pas pu être réalisées au fond et ont été effectuées en sub-surface (0-1 m). Dans les eaux de transition lagunaires, les protocoles de prélèvement sont décrits dans le rapport de Derolez et al. (2015).

Traitement et analyse des données

Dans les eaux côtières, la métrique associée à l'élément de qualité « turbidité » en eaux côtières est le percentile 90 des valeurs mensuelles de mars à octobre sur six ans (Annexe 5). Pour l'oxygène dissous, la métrique retenue est le percentile 10, qui se calcule sur des données mensuelles, acquise en période estivale, sur six ans (Annexe 5).

⋄ Eaux de transition

Dans les eaux de transition, la métrique utilisée est le percentile 90 des données estivales sur six ans. Les protocoles d'analyse sont décrits dans le rapport de Derolez et al. (2015). Afin de prendre en compte les incertitudes, les intervalles de confiance à 95%, « IC » par la suite, ont

⁷ Cahier de procédures REPHY (2012-2013). Document de prescription, date d'application : 1^{et} octobre 2002. Rapport DYNECO/VIGIES/12-

été calculés pour toutes les métriques physico-chimiques avec la méthode statistique du bootstrap (Annexe 6).

Classification

Eaux côtières

Les grilles de diagnostic pour les paramètres oxygène dissous et turbidité sont présentées dans le tableau 4 et tableau 5 ci-après.

Pour la grille « turbidité », les masses d'eau côtières ont été rattachées à un écotype « transparence ». La variabilité des conditions auxquelles sont soumises les masses d'eau rend nécessaire la distinction entre plusieurs écotypes dans lesquels sont définis des niveaux différents de turbidité acceptable.

- Ecotype 1 : les zones rocheuses et les côtes méditerranéennes de type C18 et de types C20 à C26 (*cf.* annexe 1 pour l'attribution des écotypes par masse d'eau).
- Ecotype 3 : la côte sableuse languedocienne de type C19 (Annexe 1).

Pour l'indicateur physico-chimique global des eaux côtières, l'état du paramètre le pire est retenu.

Tableau 4. Grille de diagnostic pour la concentration en oxygène dissous (Percentile 10 O₂ dissous ; mg·L⁻¹) (selon l'arrêté du 27/07/2015).

	Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais
P 10 O ₂ dissous		5		3		2		1	

Tableau 5. Grille de diagnostic pour l'élément de qualité turbidité (Percentile 90 des données de turbidité, NTU) (selon l'arrêté du 27/07/2015).

	Très bon		Bon		Moyen
Ecotype 1 (C18, C20 à C26)		5		10	
Ecotype 3 (C19)		30		45	

♦ Eaux de transition

Dans les eaux de transition de Méditerranée de type lagune (type 10), les grilles de qualité pour les nutriments figurant dans le tableau 6 ci-dessous sont utilisées. Les formes prises en compte sont l'azote (total et minéral dissous total) et le phosphore (total et minéral dissous total). Pour l'indicateur physico-chimique global des eaux de transition, l'état du paramètre le pire est retenu.

Tableau 6. Grille de diagnostic des différentes variables mesurées pour les eaux de transition de type T10 (Percentile 90 sur les valeurs mensuelles estivales de 6 années) (selon l'arrêté du 27/07/2015).

	Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais
$PO_4^{-3}(\mu M/l)$		0,3		1		1,5		4	
NID (μ M/l)		2		6		10		20	
NT (µM/l)		50		75		100		120	
PT (μM/l)		2		3		4		5	

PO₄³⁻: concentration en phosphates

NID : concentration en azote inorganique dissous

NT : concentration en azote total PT : concentration en phosphore total

La qualité physico-chimique de l'eau intervient en tant que « paramètre de soutien à la biologie » au titre de la DCE. Un mauvais diagnostic de la qualité physico-chimique ne peut

conduire à déclasser une masse d'eau en dessous de l'état moyen pour la biologie. Les données sont interprétées *via* les grilles de qualité présentée dans le paragraphe suivant.

Phytoplancton

Paramètres retenus

Actuellement, l'indicateur phytoplancton comporte deux métriques : la biomasse et l'abondance. Une troisième métrique, concernant la composition est actuellement en cours de développement et n'est pas considérée par la suite pour l'évaluation de la qualité du descripteur phytoplancton.

⋄ Biomasse

L'indice retenu pour la biomasse est la concentration en Chlorophylle *a*. Elle constitue le pigment photosynthétique commun à tous les végétaux aquatiques. Sa mesure dans l'eau est simple et traduit la biomasse phytoplanctonique tout en étant complémentaire de l'information apportée par le dénombrement des espèces.

Dans les eaux côtières, l'indice retenu pour l'abondance est la notion de bloom (ou d'efflorescence) de toutes les espèces identifiées au microscope par la méthode Utermöhl. L'utilisation de cet indice apporte une information plus spécifique que la chlorophylle, puisque toutes les espèces ne contiennent pas de la chlorophylle dans la même proportion.

♥ *Abondance eaux de transition*

Pour les eaux de transition, les méthodes classiques de dénombrement des cellules ne permettent pas d'assurer le comptage des très petites cellules, composantes majeures du phytoplancton des eaux de transition. L'application de la cytométrie en flux (CMF), mise en œuvre dans le cadre du RSL depuis 2000, permet le dénombrement et la différenciation des cellules picophytoplanctoniques ($< 3 \mu m$) et nanophytoplanctoniques ($> 3 \mu m$).

Localisation des sites de prélèvements et protocole

Le suivi du phytoplancton est réalisé dans les stations de suivi reprises dans le contrôle de surveillance de la DCE est orienté sur une sélection de masses d'eau représentatives du district concerné pour leur typologie et les pressions auxquelles elles sont soumises. Le contrôle opérationnel permet quant à lui de suivre l'évolution des masses d'eau à risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) ou soumises à des pressions importantes suite aux programmes de mesures qui y seront opérés. A ce titre, une même masse d'eau peut être soumise aux deux contrôles.

Le Tableau 2 liste l'ensemble des indicateurs suivis par masse d'eau échantillonnée dans les deux districts. Les prélèvements de phytoplancton sont réalisés en sub-surface (-0,5 à -1 m), à l'aide de flacons de 1 litre. Les échantillons sont conservés à l'abri de la lumière et de la chaleur

Traitement et analyse des données

Biomasse

La métrique définie pour la biomasse est le percentile 90 (P90) des valeurs des concentrations en Chla, calculée sur des données mensuelles acquises pendant les 6 dernières années (2010-2015) et parfois des périodes plus courtes en fonction des données disponibles et selon les masses d'eau. La formule du calcul du P90 est détaillée dans l'annexe 5.

La métrique utilisée pour cet indice est le nombre d'échantillons pour lesquels un taxon dépasse la concentration-seuil fixée pour un bloom, rapporté au nombre total d'échantillons pour la période 2010-2015. Deux valeurs-seuils sont définies :

- > 100.000 cellules par litre pour les espèces dont la taille est supérieure à 20 μm,
- > 250.000 cellules par litre pour les espèces dont la taille est inférieure à 20 μm.

Afin de minimiser les biais, seule la première valeur du mois a été retenue pour une masse d'eau et pour un taxon donné. Si deux taxons différents dépassent le seuil dans un même échantillon, il n'est compté qu'un seul bloom.

♦ Abondance eaux de transition

Les données issues du dénombrement par CMF sont traitées au moyen des deux métriques suivantes:

- ➤ abondance des cellules picophytoplanctoniques (par unité de volume : ×10⁶ cell.·L⁻¹);
- \triangleright abondance des cellules nanophytoplanctoniques (par unité de volume : $\times 10^6$ cell.·L⁻¹).

La métrique estimée pour l'abondance phytoplanctonique dans les eaux de transition correspond au percentile 90 des données de mesure en CMF acquises pendant les 6 dernières années (2010-2015) et parfois des périodes plus courtes en fonction des données disponibles et selon les masses d'eau. La formule du calcul du P90 est détaillée dans l'annexe 5.

Afin de prendre en compte les incertitudes, les intervalles de confiance, « IC » par la suite, ont été calculés pour toutes les métriques de l'indicateur phytoplancton avec la méthode statistique du bootstrap, détaillée dans l'annexe 6.

Classification

⋄ Biomasse

La grille de diagnostic retenue tient compte de la typologie des masses d'eau (Tableau 7).

Tableau 7. Grille de diagnostic pour la biomasse phytoplanctonique des masses d'eau côtières et de transition, exprimée en fonction des valeurs du P90 de la concentration en Chla (μg·L-1), et de leur typologie, et valeurs des EQRs correspondants (EQRb) (selon l'arrêté du 27/07/2015).

Type masse d'eau	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Type 1	[0 - 5]]5 - 10]]10 – 19,6]]19,6 – 41,6]	> 41,6
Type 2A	[0 - 2,4]]2,4 - 3,6]]3,6 - 7,3]]7,3 - 14,6]	> 14,6
Type 3W	[0 - 1,1]]1,1 - 1,8]]1,8 - 3,6]]3,6 - 7,5]	> 7,5
MEC type Corse	[0 - 0,75]]0,75 - 1,22]]1,22 - 2,4]]2,4 - 5]	> 5
Type T10	[0 - 5]]5 - 7]]7 - 10]]10 – 20]	> 20
Type T12 (delta)	[0 - 5]]5 - 10]]10 – 19,6]]19,6 – 41,6]	> 41,6

Référence
3,33
1,90
0,90
0,60
3,33
3,33

EQRb Très bon Bon		Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
EQRb Type 1	[1 - 0,67]]0,67 - 0,33]]0,33 - 0,17]]0,17 - 0,08]]0,08 - 0]
EQR Type 2A	[1 - 0,79]]0,79 - 0,53]]0,53 - 0,26]]0,26 - 0,13]]0,13 - 0]
EQR Type 3W	[1 - 0,82]]0,82 - 0,50]]0,50 - 0,25]]0,25 - 0,12]]0,12 - 0]
MEC type Corse	[1 - 0,80]]0,80 - 0,49]]0,49 - 0,25]]0,25 - 0,12]]0,12 - 0]
EQR Type T10	[1 - 0,67]]0,67 - 0,48]]0,48 - 0,33]]0,33 - 0,17]]0,17 - 0]
EQR Type T12	[1 - 0,67]]0,67 - 0,33]]0,33 - 0,17]]0,17 - 0,08]]0,08 - 0]

⋄ Abondance eaux côtières

La grille retenue pour l'abondance dans les eaux côtières est présentée dans le tableau 8.

Tableau 8. Grille de diagnostic pour l'abondance phytoplanctonique des masses d'eau côtières, exprimée en fonction du pourcentage annuel de blooms, et valeurs des EQRs correspondants (EQRa) (selon l'arrêté du 27/07/2015).

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
% blooms / an	[0 - 20]]20 - 39]]39 - 70]]70 - 90]	> 90
EQR	[1 - 0,84]]0,84 - 0,43]]0,43 - 0,24]]0,24 - 0,19]]0,19 - 0]

Réference
16,7

♦ Abondance eaux de transition

La grille de diagnostic retenue, pour un jeu de données portant sur 6 années est présentée dans le tableau 9.

La définition de valeurs de référence pour les abondances des deux classes phytoplanctoniques permet de calculer un EQRabondance (EQRa), qui est le minimum des EQR obtenus entre celui du picophytoplancton et celui du nanophytoplancton.

Classification générale

L'indicateur de l'élément phytoplancton résulte de la combinaison des deux indices biomasse et abondance. Ces deux indices sont transformés en EQR et l'indicateur phytoplancton EQRphy est la moyenne de ces deux EQRs ainsi définis (Tableau 10).

Tableau 9. Grille de diagnostic pour l'abondance phytoplanctonique des lagunes Méditerranéennes (T10), exprimée en fonction des deux classes de taille déterminées par CMF (× 10⁶ cell·L⁻¹; P90), et valeurs des EQRs correspondants (EQRa) (selon l'arrêté du 27/07/2015).

		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Nano-phyto (cell < 3 μm/L 10 ⁶)	[0 - 4]]4 - 10]]10 - 20]]20 - 100]	> 100
	EQR	[1 - 0,75]]0,75 - 0,30]]0,30 - 0,15]]0,15 - 0,03]]0,03 - 0]
T10	Pico-phyto (cell > 3 μ m/L 10 ⁶)	[0 - 20]]20 - 50]]50 - 100]]100 - 500]	> 500
	EQR	[1 - 0,75]]0,75 - 0,30]]0,30 - 0,15]]0,15 - 0,03]]0,03 - 0]
	EQR indice abondance	[1 - 0,75]]0,75 - 0,30]]0,30 - 0,15]]0,15 - 0,03]]0,03 - 0]

Réference
3*10 ⁶ cell/L
15*10 ⁶
cell/L

Tableau 10. Valeurs des EQRphy pour l'élément de qualité phytoplancton (selon l'arrêté du 27/07/2015).

EQRphy	Très bon Bon Moyen		Médiocre	Mauvais	
EQRphy Type 1	[1 - 0,75]]0,75 - 0,38]]0,38 - 0,20]]0,20 - 0,13]]0,13 - 0]
EQRphy Type 2A	[1 - 0,81]]0,81 - 0,48]]0,48 - 0,25]]0,25 - 0,16]]0,16 - 0]
EQRphy Type 3W	[1 - 0,83]]0,83 - 0,46]]0,46 - 0,24]]0,24 - 0,16]]0,16 - 0]
EQRphy MEC Corse	[1 - 0,82]]0,82 - 0,46]]0,46 - 0,24]]0,24 - 0,15]]0,15 - 0]
EQRphy Type T10	[1 - 0,71]]0,71 - 0,39]]0,39 - 0,24]]0,24 - 0,10]]0,10 - 0]
EQRphy Type T12	[1 - 0,75]]0,75 - 0,38]]0,38 - 0,20]]0,20 - 0,13]]0,13 - 0]

Macrophytes

Paramètres retenus

Les métriques retenues pour l'évaluation de l'élément de qualité macrophytes sont (1) le pourcentage de recouvrement végétal total (RT) par les macrophytes (indicateur d'abondance); (2) le pourcentage de recouvrement relatif par les espèces de référence (RR) (uniquement recouvrement total des végétaux de la station > a 5%) (indicateur de composition); (3) la richesse spécifique (RS) (indicateur de composition) (MEEM, 2013).

Localisation des sites de prélèvements et protocole

Les campagnes de prélèvement se déroulent lors de la période de prolifération maximale (fin mai à juin) et avant les mortalités estivales (Circulaire DCE 2007/20). La méthode recommandée par la DCE est celle appliquée depuis 2000 dans le cadre du RSL et est fondée sur le recouvrement relatif par les espèces de référence (Lauret et al., 2011). Un réseau de stations est établi sur le principe d'un maillage régulier, avec un point tous les 100 à 200 ha pour les lagunes de plus de 1000 ha, et un point tous les 50 ha pour les lagunes plus petites. Au niveau de chaque station, une surface de 120 m² est explorée.

Pour les masses d'eau de transition de Vaccarès et Berre, le suivi des macrophytes est mis en œuvre respectivement par la réserve naturelle de Camargue et le GIPREB. Toutes les lagunes ne pouvant être suivies la même année pour des raisons logistiques, un roulement est opéré permettant de couvrir l'ensemble des masses d'eau deux fois par plan de gestion (une fois tous les 3 ans). Les résultats présentés dans ce rapport concernent les diagnostics macrophytes réalisés entre 2013 et 2015.

Traitement et analyse des données

L'EQR concernant la composition (EQRc) est obtenu à partir des métriques RS et RR. L'EQR correspondant à l'abondance (EQRa) est obtenu à partir de la métrique RT. Pour chaque station, la valeur de ces deux EQR est calculée. Les calculs sont détaillés dans l'annexe 8.

Classification

L'EQR_{macrophyte} résulte de la combinaison des EQRc et EQRa, détaillée dans l'annexe 8. C'est la composition des espèces de référence, qui va principalement définir la qualité de la masse d'eau pour les macrophytes. L'EQR sera d'autant plus fortement déclassé que l'abondance ne sera pas satisfaisante (à partir de EQR_a < 0.6, soit à partir d'un recouvrement total RT < 50%).

III. Résultats des campagnes DCE pour le District « Rhône et côtiers Méditerranéens »

Les résultats présentés ci-après portent sur la synthèse des éléments de qualité masse d'eau par masse d'eau, permettant d'évaluer son bon état ou non, au titre de la DCE (tableau 11 à tableau 31 pour les MEC; tableau 32 à tableau 53 pour les MET).

Le classement pour les paramètres physico-chimiques ne peut pas être inférieur à l'état moyen. Néanmoins les résultats sont présentés ci-après en tenant compte de la grille dans sa totalité (de très bon à mauvais), et sont donc donnés à titre indicatif pour les classes inférieures à l'état moyen. La synthèse complète de l'état DCE ne peut être effectuée dans le cadre de ce rapport, car le bon état écologique doit intégrer des éléments de qualité complémentaires (macrofaune benthique, posidonies et macroalgues), diagnostiqués par d'autres partenaires.

En ce qui concerne l'indicateur « chimie matière vivante », seules les substances dont les concentrations dépassent les NQE sont présentées, tandis que l'annexe 7 indique les résultats détaillés. Il est à noter que cet indicateur n'a pas pu être établi pour la masse d'eau FRDT14a, la quantité de chair de moules recueillie n'ayant pas permis d'analyser l'ensemble des composés organiques recommandés par la DCE.

La classification officielle de l'état des masses d'eau du district se fera par le Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (SEEE), sous la responsabilité technique de l'ONEMA.

Evaluation du statut DCE des masses d'eau côtières

Phytoplancton

L'ensemble des masses d'eau côtières montre soit un très bon état, soit un bon état pour l'indicateur phytoplancton (Tableau 11). Ces résultats, représentatifs des 6 dernières années (2010-2015), concordent avec ceux de 2012 se référant à la période de 2007 à 2012. Seule la masse d'eau FRDC04 (Golfe de Fos) montre une dégradation de l'abondance de phytoplancton, qui mène à un déclassement du très bon état en 2012 à un bon état en 2015.

Tableau 11. Résultats pour l'élément de qualité « Phytoplancton » des masses d'eau côtières (MEC) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

			Biomasse		Abondance			Phytoplancto	on
Code MEC	Libellé MEC	P90 Chl <i>α</i> (μg.L ⁻¹)	EQR _b [IC]	Classe biomasse	Abondance (% bloom)	EQR _a [IC]	Classe abondance	EQR _{phyto} [IC]	Classe phyto
FRDC01	Frontière espagnole - Racou plage	1,2	0,75 [0,64 ; 0,90]	2	5,9	1 [1;1]	1	0,88 [0,82 ; 0,95]	1
FRDC02a	Racou plage - Embouchure de l'Aude	2,2	0,86 [0,83 ; 1]	1	25,7	0,65 [0,49 ; 0,98]	2	0,76 [0,68 ; 0,95]	2
FRDC02f	Frontignan - Pointe de l'Espiguette	2,2	0,86 [0,63 ; 1]	1	27,8	0,6 [0,46 ; 0,86]	2	0,73 [0,60 ; 0,88]	2
FRDC04	Golfe de Fos	2,1	1 [1;1]	1	38,9	0,43 [0,34 ; 0,57]	2	0,71 [0,67 ; 0,79]	2
FRDC06b	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul	0,9	1 [0,69 ; 1]	1	15,3	1 [0,71 ; 1]	1	1 [0,81 ; 1]	1
FRDC07g	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	0,8	1 [1;1]	1	12,5	1 [0,86 ; 1]	1	1 [0,93 ; 1]	1
FRDC07h	Iles du Soleil	0,4	1 [1;1]	1	1,8	1 [1;1]	1	1 [1;1]	1
FRDC09d	Cap d'Antibes - Cap Ferrat	0,5	1 [1;1]	1	3,8	1 [1;1]	1	1 [1;1]	1

Physico-chimie

Les paramètres oxygène dissous et turbidité indiquent un très bon ou un bon état physicochimique (Tableau 12). Globalement, l'indicateur physico-chimique soutient les résultats de l'indicateur phytoplancton et n'implique pas de déclassement de l'état du phytoplancton.

En ce qui concerne la turbidité, seule la masse d'eau FRDC04 (Golfe de Fos) montre un bon état au lieu d'un très bon état comme les autres masses d'eau, potentiellement lié aux apports de particules du Rhône. L'oxygène dissous présente un déclassement d'un très bon état en 2012 à un bon état en 2015 pour 2 MEC (FRDC01 et FRDC06b). Une amélioration est constatée pour FRDC04 (bon état en 2012, très bon état en 2015).

Tableau 12. Résultats pour l'élément de qualité « Physico-chimie » des masses d'eau côtières (MEC) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

Code MEC	Libellé MEC	P10 oxygène dissous (mg/l)	Etat MEC _{oxygène}	Ecotype	P90 turbidité (NTU)	Etat MEC _{turbidité}	Etat MEC _{hydrologie}
FRDC01	Frontière espagnole - Racou plage	4,55	2	1	4,20	1	2
FRDC02a	Racou plage - Embouchure de l'Aude	7,00	1	3	7,80	1	1
FRDC02f	Frontignan - Pointe de l'Espiguette	7,05	1	3	5,90	1	1
FRDC04	Golfe de Fos	5,43	1	1	5,40	2	2
FRDC06b	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul	4,97	2	1	0,60	1	2
FRDC07g	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	7,56	1	1	1,60	1	1
FRDC07h	lles du Soleil	6,18	1	1	0,90	1	1
FRDC09d	Cap d'Antibes - Cap Ferrat	4,91	2	1	1,10	1	2

Chimie matière vivante

Trois masses d'eau côtières montrent un mauvais état chimique dû à des dépassements pour le 4-ter-octylphénol : Frontignan-Pointe de l'Espiguette (FRDC02f), le Golfe de Fos (FRDC04) et le Port d'Antibes (FRDC09b) (Tableau 13). Ce classement est obtenu par comparaison à une NQE eau.

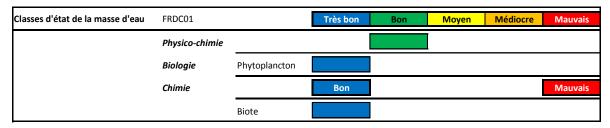
Tableau 13. Résultats pour l'élément de qualité « Chimie matière vivante » des masses d'eau côtières (MEC) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

ME DCE		Nom station	Programme	Etat masse d'eau chimie biote
FRDC01	Frontière espagnole - Racou plage	Banyuls2	DCE/CS	Bon
FRDC02a	Racou plage - Embouchure de l'Aude	Port la Nouvelle	DCE/CS	Bon
FRDC02c	Cap d'Agde	Cap d'Agde sud	DCE/CS	Bon
FRDC02f	Frontignan - Pointe de l'Espiguette	Grau du roi récifs	DCE/CS	Mauvais
FRDC04	Golfe de Fos	Ponteau	DCE/CS/CO	Mauvais
FRDC05	Côte Bleue	Carry	DCE/CS	Bon
FRDC06b	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du F	Pomègues	DCE/CS	Bon
FRDC07a	Iles de Marseille hors Frioul	Ile Plane	DCE/CS/CO	Bon
FRDC07b	Cap Croisette - Bec de l'Aigle	Cap Canaille	DCE/CS	Bon
FRDC07e	Ilot Pierreplane - Pointe du Gaou	Ile Embiez	DCE/CS	Bon
FRDC07g	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	Toulon grande rade	DCE/CS/CO	Bon
FRDC07h	Iles du Soleil	Ile du Levant	DCE/CS	Bon
FRDC08a	Pointe des Issambres - Ouest Fréjus	Pampelone	DCE/CS	Bon
FRDC08d	Ouest Fréjus - Pointe de la Galère	Cannes ouest	DCE/CS	Bon
FRDC09a	Cap d'Antibes - Sud port Antibes	Antibes sud	DCE/CS	Bon
FRDC09b	Port Antibes - Port de commerce de Nice	Antibes nord DC	DCE/CS/CO	Mauvais
FRDC09d	Cap d'Antibes - Cap Ferrat	Rade Villefranche DC	DCE/CS/CO	Bon
FRDC10c	Monte-Carlo - Frontière italienne	Menton	DCE/CS	Bon

Résultats par masse d'eau côtière

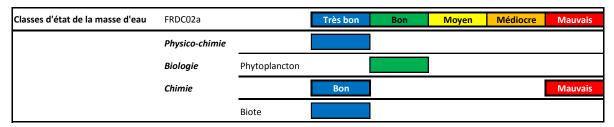
Frontière espagnole – Racou Plage (FRDC01)

Tableau 14. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC01 au titre de la DCE, campagne 2015.



Racou Plage – Embouchure de l'Aude (FRDC02a)

Tableau 15. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC02a au titre de la DCE, campagne 2015.



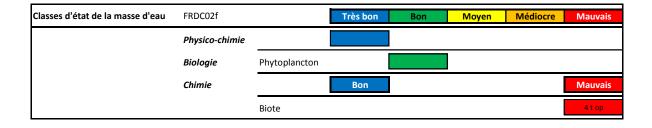
Cap d'Agde (FRDC02c)

Tableau 16. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC02c au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC02c		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

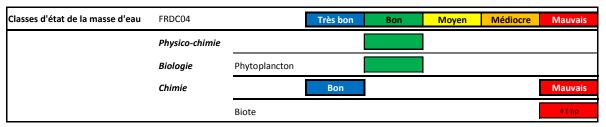
Frontignan – Pointe de l'Espiguette (FRDC02f)

Tableau 17. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC02f au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).



Golfe de Fos (FRDC04)

Tableau 18. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC04 au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).



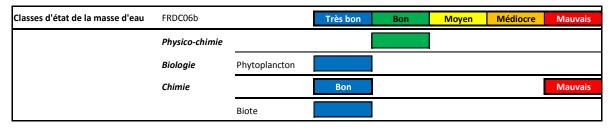
Côte Bleue (FRDC05)

Tableau 19. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC05 au titre de la DCE, campagne 2015.



Pointe d'Endoume – Cap Croisette et îles du Frioul (FRDC06b)

Tableau 20. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC06b au titre de la DCE, campagne 2015.



Iles de Marseille hors Frioul (FRDC07a)

Tableau 21. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC07a au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC07a		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

Cap Croisette – bec de l'Aigle (FRDC07b)

Tableau 22. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC07b au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC07b		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

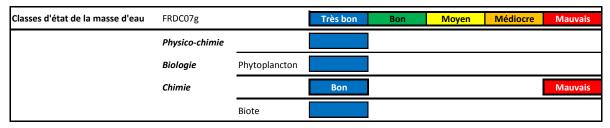
Ilot Pierreplane – Pointe du Gaou (FRDC07e)

Tableau 23. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC07e au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC07e		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

Cap Cepet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Tableau 24. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC07g au titre de la DCE, campagne 2015.



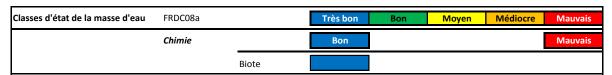
Iles du Soleil (FRDC07h)

Tableau 25. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC07h au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC07h		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

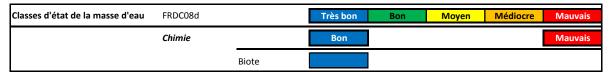
Pointe des Issambres – Ouest Fréjus (FRDC08a)

Tableau 26. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC08a au titre de la DCE, campagne 2015.



Ouest Fréjus – Pointe de la Galère (FRDC08d)

Tableau 27. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC08d au titre de la DCE, campagne 2015.



Cap d'Antibes – Sud port Antibes (FRDC09a)

Tableau 28. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC09a au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC09a		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

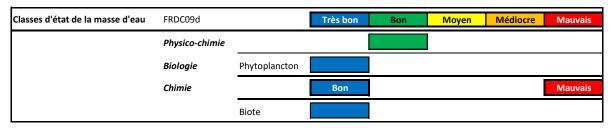
Port d'Antibes – Port de commerce de Nice (FRDC09b)

Tableau 29. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC09b au titre de la DCE, campagne 2015. La ou les substances qui dépassent les seuils (NQE) sont indiquées (4 t op = 4-ter-octylphénol).

Classes d'état de la masse d'eau	FRDC09b		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					4 t op

Cap d'Antibes – Cap Ferrat (FRDC09d)

Tableau 30. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC09d au titre de la DCE, campagne 2015.



Monte-Carlo – Frontière italienne (FRDC10c)

Tableau 31. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDC10c au titre de la DCE, campagne 2015.



Evaluation du statut DCE des masses d'eau de transition

Phytoplancton

Contrairement aux eaux côtières, tous les états de l'indicateur « phytoplancton », en passant du mauvais au très bon état, sont constatés pour les eaux de transition (Tableau 32). Les étangs de Salses-Leucate, de la Palme et de Gruissan sont dans un très bon état, alors que les étangs de Canet, de Pissevache, de l'Or, du Ponant et les étangs palavasiens affichent un mauvais état du phytoplancton.

Globalement, les résultats correspondent à ceux de 2012 pour la majorité des masses d'eau (étangs de Salses-Leucate, la Palme, Bages-Sigean, Thau, l'Or et Berre), à l'exception des étangs Palavasiens-Est (état médiocre en 2012 à un état mauvais en 2015) et du complexe de Vaccarès (d'un bon état en 2012 à un état moyen en 2015).

Tableau 32. Résultats pour l'élément de qualité « Phytoplancton » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

			Biomasse			Ab	ondance		Phytoplanc	ton
Code MET	Libellé MET	P90 Chl <i>α</i> (μg.L ⁻¹)	EQR _b [IC]	Classe biomasse	Abondance > 3 μm (10 ⁶ cell/L)	Abondance < 3 μm (10 ⁶ cell/L)	EQR _a [IC]	Classe abondance	EQR _{phyto} [IC]	Classe phyto
FRDT01	Canet	58,3	0,06 [0,05 ; 0,11]	5	31,7	2265,8	0,01 [0 ; 0,06]	5	0,03 [0,02 ; 0,08]	5
FRDT02	Etang de Salses-Leucate	1,6	1 [1;1]	1	5,5	10,2	0,55 [0,17 ; 0,73]	2	0,77 [0,58 ; 0,86]	1
FRDT03	Etang de La Palme	0,8	1 [1;1]	1	2,6	8,0	1 [0,17 ; 1]	1	1 [0,58 ; 1]	1
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages - Sigean	2,1	1 [1;1]	1	12,1	27,1	0,25 [0,19 ; 0,52]	3	0,62 [0,60 ; 0,76]	2
FRDT06a	Complexe du Narbonnais Gruissan	1,6	1 [1;1]	1	5,7	6,2	0,53 [0,33 ; 1]	2	0,76 [0,66 ; 1]	1
FRDT06b	Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille	2,7	1 [1;1]	1	3,2	41,6	0,36 [0,29 ; 0,95]	2	0,68 [0,64 ; 0,98]	2
FRDT07	Pissevache	67,2	0,05 [0,04 ; 1]	5	37,6	68,8	0,08 [0,06 ; 1]	4	0,06 [0,05 ; 0,61]	5
FRDT10	Etang de Thau	4,6	0,72 [0,51 ; 1]	1	30,6	36,7	0,10 [0,07 ; 0,42]	4	0,41 [0,30 ; 0,68]	2
FRDT11a	Etang de l'Or	47,0	0,07 [0,06 ; 0,09]	5	175,2	2734,6	0,01 [0 ; 0,01]	5	0,04 [0,03 ; 0,05]	5
FRDT11b	Etangs Palavasiens est	25,8	0,13 [0,09 ; 0,28]	5	19,8	1973,9	0,01 [0 ; 0,03]	5	0,07 [0,05 ; 0,15]	5
FRDT11c	Etangs Palavasiens ouest	6,4	0,52 [0,38 ; 0,78]	2	9,5	195,9	0,08 [0,06 ; 0,31]	4	0,30 [0,23 ; 0,45]	3
FRDT12	Etang du Ponant	19,6	0,17 [0,12 ; 0,52]	4	56,7	928,0	0,02 [0,01 ; 0,09]	5	0,09 [0,06 ; 0,28]	5
FRDT13c	Petite Camargue Médard	9,4	0,35 [0,35 ; 0,57]	3	68,7	49,4	0,04 [0,02 ; 0,23]	4	0,20 [0,18 ; 0,35]	4
FRDT14a	Complexe Vaccares	5,2	0,64 [0,40 ; 1]	2	28,7	63,8	0,10 [0,02 ; 0,33]	4	0,37 [0,23 ; 0,60]	3
FRDT15a	Grand étang de Berre	7,9	0,42 [0,24 ; 0,64]	3	12,1	51,4	0,25 [0,18 ; 0,38]	3	0,33 [0,22 ; 0,46]	3
FRDT15b	Etang de Berre Vaïne	7,0	0,48 [0,45 ; 0,60]	2	16,2	55,8	0,19 [0,18 ; 0,19]	3	0,33 [0,32 ; 0,40]	3

Physico-chimie

A une classe près, les résultats de l'indicateur « physico-chimie » correspondent à ceux de l'indicateur « phytoplancton », aucun déclassement des états du phytoplancton n'est donc à réaliser (Tableau 33).

Par rapport à 2012, les paramètres à considérer pour cet indicateur et la grille de diagnostic ont évolué, seulement les résultats par paramètre peuvent donc être comparés.

Tableau 33. Résultats pour l'élément de qualité « Physico-chimie » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ». (PO_4^{3-} = concentration en phosphates (μ M); NID = concentration en azote inorganique dissous (μM); NT = concentration en azote total (μM); PT = concentration en phosphore total (μM)

Code MET	Libellé MET	Type MET	NT [IC]	Classe NT	NID [IC]	Classe NID	PT [IC]	Classe PT	PO ₄ ³⁻ [IC]	Classe PO ₄ 3-	Classe nutriments
FRDT01	Canet	T10	154,6 [118,92 ; 168,70]	5	44,7 [0,64 ; 83,17]	5	25,3 [19,27 ; 25,79]	5	12,9 [9,07 ; 17,93]	5	5
FRDT02	Etang de Salses- Leucate	T10	28 [23,50 ; 34,03]	1	0,6 [0,40 ; 0,84]	1	0,6 [0,44 ; 0,92]	1	0,1 [0,05 ; 0,11]	1	1
FRDT03	Etang de La Palme	T10	49,9 [41,10 ; 59,90]	1	5 [2,11 ; 9,46]	2	0,8 [0,58 ; 0,9]	1	0,1 [0,06 ; 0,15]	1	2
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages -	T10	38,3 [34,30 ; 41,40]	1	0,9 [0,34 ; 1,69]	1	1,1 [0,87 ; 1,17]	1	0,2 [0,12 ; 0,22]	1	1
FRDT06a	Complexe du Narbonnais Gruissan	T10	37,3 [33,70 ; 58,90]	1	0,7 [0,46 ; 0,85]	1	0,8 [0,67 ; 0,82]	1	0,1 [0,09 ; 0,12]	1	1
FRDT06b	Complexe du Narbonnais	T10	22,7 [15,51 ; 24,23]	1	0,8 [0,29 ; 0,97]	1	0,6 [0,51; 0,57]	1	0 [0,02 ; 0,04]	1	1
FRDT07	Pissevache	T10	201,8 [73,11 ; 254,67]	5	6,4 [0,47 ; 6,89]	3	6,1 [1,15 ; 7,89]	5	0,3 [0,08 ; 0,31]	1	5
FRDT10	Etang de Thau	T10	23,6 [22,10 ; 24,40]	1	0,30 [0,21;0,48]	1	0,9 [0,78 ; 1,09]	1	0,2 [0,18 ; 0,28]	1	1
FRDT11a	Etang de l'Or	T10	166,9 [149,50 ; 185,55]	5	13,6 [0,83 ; 18,54]	4	8,4 [7,11 ; 10,12]	5	2,6 [1,79 ; 2,97]	4	5
FRDT11b	Etangs Palavasiens est	T10	84,6 [62,23 ; 124,45]	3	2,7 [0,89 ; 9,34]	2	7,1 [5,01 ; 8,30]	5	2,4 [2,00 ; 3,65]	4	5
FRDT11c	Etangs Palavasiens ouest	T10	50,1 [47,15 ; 66,45]	2	2,4 [1,22 ; 5,63]	2	1,9 [1,31 ; 4,11]	1	0,3 [0,22 ; 0,49]	1	2
FRDT12	Etang du Ponant	T10	68,0 [42,00 ; 71,20]	2	10,8 [0,78 ; 19,85]	4	3,2 [2,05 ; 4,13]	3	0,8 [0,51 ; 0,83]	2	4
FRDT13c	Petite Camargue Médard	T10	81,1 [61,30 ; 86,20]	3	29 [8,89 ; 30,71]	5	2,4 [1,63 ; 3,01]	2	0,3 [0,15 ; 0,30]	1	5
FRDT14a	Complexe Vaccares	T10	87,8 [79,70 ; 103,70]	3	11,9 [8,07 ; 19,20]	4	3,3 [1,25 ; 4,73]	3	0,2 [0,11 ; 0,26]	1	4
FRDT15a	Grand étang de Berre	T10	59,5 [36,10 ; 235,60]	2	1,1 [0,42 ; 7,62]	1	1,8 [1,34 ; 4,80]	1	0,3 [0,16 ; 0,90]	1	2
FRDT15b	Etang de Berre Vaïne	T10	51,6 [41,00 ; 54,30]	2	20,4 [0,51 ; 25,40]	5	1,3 [1,07 ; 1,36]	1	0,4 [0,00 ; 0,55]	2	5

Macrophytes

Pour la période 2013-2015, tous les états des macrophytes sont représentés dans les masses d'eau de transition (Tableau 34). Tandis que les macrophytes de l'étang de la Palme, de Bages et de Gruissan sont en très bon ou bon état, les macrophytes des étangs palavasiens est, de l'étang du Ponant et de l'étang de l'Or sont en état médiocre, voire en mauvais état.

Ces résultats correspondent à ceux de la période 2010-2012 pour la majorité des masses d'eau (FRDT04, FRDT10, FRDT11b, FRDT14a). L'état des macrophytes de l'étang de la Palme (FRDT03) semble même s'être amélioré avec un passage d'un bon état en 2012 à un très bon état en 2015. En revanche, l'étang de l'Or présente une dégradation de l'état des macrophytes, passant d'un état moyen en 2010 à un mauvais état en 2013.

Tableau 34. Résultats pour l'élément de qualité «Macrophytes » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

Code MET	Nom ME	Année du diagnostic	Nb de stations	Nombre moyen d'especes	Nombre total d'especes		% stations avec < 5% de rec. tot.	Recouvrement relatif de réf. moyen	EQRa (IC]	EQRc [IC]	EQRmac [IC]	Classe de qualité
FRDT03	Etang de La Palme	2013	12	5,3	17	62,5	0	93	0,70 [0,60 ; 0,81]	0,94 [0,91 ; 0,97]	0,94 [0,91 ; 0,97]	1
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages - Sigean	2015	36	5,8	30	59,5	8,3	49,6	0,68 [0,58 ; 0,77]	0,60 [0,55 ; 0,69]	0,60 [0,55 ; 0,69]	2
FRDT06a	Complexe du Narbonnais Gruissan	2013	3	4,7	9	71,7	0	65,3	0,77 [0,40 ; 0,96]	0,72 [0,68 ; 0,76]	0,72 [0,68 ; 0,76]	2
FRDT10	Etang de Thau	2014	36	7,1	46	78,7	0	44,2	0,83 [0,76 ; 0,89]	0,57 [0,52 ; 0,65]	0,57 [0,52 ; 0,65]	3
FRDT11a	Etang de l'Or	2013	15	1,3	13	20	60	4,5	0,35 [0,20 ; 0,49]	0,22 [0,20 ; 0,43]	0,16 [0,07 ; 0,39]	5
FRDT11b	Etangs Palavasiens Est	2015	23	4,5	17	74,8	0	1,4	0,80 [0,72 ; 0,87]	0,21 [0,20 ; 0,22]	0,21 [0,20 ; 0,22]	4
FRDT11c	Etangs Palavasiens Ouest	2014	25	5,2	23	58,8	4	14,4	0,67 [0,59 ; 0,73]	0,44 [0,22 ; 0,48]	0,44 [0,22 ; 0,48]	3
FRDT12	Etang du Ponant	2014	7	5,7	17	80	0	0,4	0,84 [0,78 ; 0,91]	0,20 [0,20 ; 0,20]	0,2 [0,20 ; 0,20]	4
FRDT14a	Camargue Complexe Vaccares	2015	55	1,8	7	30,3	41,8	24,7	0,44 [0,36 ; 0,52]	0,49 [0,45 ; 0,53]	0,46 [0,40 ; 0,52]	3

Chimie eau

Contrairement à 2012, l'état chimique de l'eau en 2015 a été uniquement mesuré dans les masses d'eau de transition, qui affichent toutes un très bon état (Tableau 35).

Par rapport à 2012, des améliorations de l'état chimique de l'eau sont à constater pour 4 masses d'eau : FRDT02 (dépassement des HAPs en 2012), FRDT04 (dépassement en 4-nonyl-phénols en 2012), FRDT10 et FRDT11b (dépassements en diuron et en 4-nonyl-phénols en 2012).

Tableau 35. Résultats pour l'élément de qualité « Chimie eau » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

					POCIS					DGT		
		alachlore ng.L ⁻¹	atrazine ng.L ⁻¹	diuron ng.L ⁻¹	isoproturon ng.L ^{.1}	simazine ng.L ⁻¹	4 np ng.L ⁻¹	OP ng.L ⁻¹	Ni ng.L-1	Cd ng.L-1	Pb ng.L-1	Etat MET
	NQE-MA (ng.L ⁻¹)	300	600	200	300	1000	300	10	8600	200	1300	
	NQE-CMA (ng.L ⁻¹)	700	2000	1800	1000	4000	2000	S.O.	34000	-	14000	
FRDT01	Canet	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>14,6</td><td>0,3</td><td>12,2</td><td>0,0</td><td>0,1</td><td>678,3</td><td>22,4</td><td>15,1</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>14,6</td><td>0,3</td><td>12,2</td><td>0,0</td><td>0,1</td><td>678,3</td><td>22,4</td><td>15,1</td><td>1</td></lq<>	14,6	0,3	12,2	0,0	0,1	678,3	22,4	15,1	1
FRDT02	Salses	<lq< td=""><td>0,3</td><td>1,2</td><td>0,1</td><td>3,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>1</td></lq<>	0,3	1,2	0,1	3,3	0,0	0,0	-	-	-	1
FKD102	Leucate	<lq< td=""><td>0,2</td><td>0,4</td><td>0,0</td><td>1,2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>363,9</td><td>11,4</td><td>11,7</td><td>1</td></lq<>	0,2	0,4	0,0	1,2	0,0	0,0	363,9	11,4	11,7	1
FRDT03	Etang de La Palme	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>0,6</td><td>0,1</td><td>0,5</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>79,3</td><td>1,8</td><td>6,7</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>0,6</td><td>0,1</td><td>0,5</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>79,3</td><td>1,8</td><td>6,7</td><td>1</td></lq<>	0,6	0,1	0,5	0,0	0,0	79,3	1,8	6,7	1
FRDT04	Bages Nord	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>2,1</td><td>0,1</td><td>15,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>888,5</td><td>86,8</td><td>15,7</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>2,1</td><td>0,1</td><td>15,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>888,5</td><td>86,8</td><td>15,7</td><td>1</td></lq<>	2,1	0,1	15,3	0,0	0,0	888,5	86,8	15,7	1
TKDT04	Bages Sud	<lq< td=""><td>0,8</td><td>2,3</td><td>0,2</td><td>10,7</td><td>0,0</td><td>0,1</td><td>387,1</td><td>38,1</td><td>3,6</td><td>1</td></lq<>	0,8	2,3	0,2	10,7	0,0	0,1	387,1	38,1	3,6	1
FRDT10	Etang de Thau Nord	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>4,0</td><td>0,1</td><td>5,2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>260,4</td><td>8</td><td>20,1</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>4,0</td><td>0,1</td><td>5,2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>260,4</td><td>8</td><td>20,1</td><td>1</td></lq<>	4,0	0,1	5,2	0,0	0,0	260,4	8	20,1	1
INDIIO	Etang de Thau Sud	<lq< td=""><td>0,6</td><td>1,3</td><td>0,2</td><td>0,3</td><td>0,0</td><td>0,1</td><td>248,4</td><td>9,5</td><td>15,8</td><td>1</td></lq<>	0,6	1,3	0,2	0,3	0,0	0,1	248,4	9,5	15,8	1
FRDT11a	Etang de l'Or Ouest	<lq< td=""><td>0,7</td><td>1,0</td><td>0,2</td><td>0,6</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>578,2</td><td>12,3</td><td>20,3</td><td>1</td></lq<>	0,7	1,0	0,2	0,6	0,0	0,0	578,2	12,3	20,3	1
FKDIIIa	Etang de l'Or Est	<lq< td=""><td>1,6</td><td>4,1</td><td>0,1</td><td>5,2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>556,4</td><td>11,6</td><td>6,8</td><td>1</td></lq<>	1,6	4,1	0,1	5,2	0,0	0,0	556,4	11,6	6,8	1
FRDT11b	Prévost Est	<lq< td=""><td>0,8</td><td>1,0</td><td>0,2</td><td>1,0</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>417,2</td><td>16,5</td><td>27,8</td><td>1</td></lq<>	0,8	1,0	0,2	1,0	0,0	0,0	417,2	16,5	27,8	1
LVDIIID	Méjean Ouest	<lq< td=""><td><lq< td=""><td>4,9</td><td>0,1</td><td>2,2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>265,1</td><td>9,3</td><td>12,8</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	<lq< td=""><td>4,9</td><td>0,1</td><td>2,2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>265,1</td><td>9,3</td><td>12,8</td><td>1</td></lq<>	4,9	0,1	2,2	0,0	0,0	265,1	9,3	12,8	1
FRDT11c	Ingril Nord	<lq< td=""><td>1,0</td><td>1,3</td><td>0,1</td><td>0,8</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>244,9</td><td>12,8</td><td>19,4</td><td>1</td></lq<>	1,0	1,3	0,1	0,8	0,0	0,0	244,9	12,8	19,4	1
INDITIC	Vic	<lq< td=""><td>1,8</td><td>4,2</td><td><lq< td=""><td>2,6</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>566,5</td><td>34,5</td><td>8,6</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	1,8	4,2	<lq< td=""><td>2,6</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>566,5</td><td>34,5</td><td>8,6</td><td>1</td></lq<>	2,6	0,0	0,0	566,5	34,5	8,6	1
FRDT14a	Complexe Vaccarès	<lq< td=""><td>1,0</td><td>0,5</td><td>0,1</td><td>0,5</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>1020,5</td><td>6,2</td><td>14,8</td><td>1</td></lq<>	1,0	0,5	0,1	0,5	0,0	0,0	1020,5	6,2	14,8	1
FRDT15a	Grand étang de Berre	<lq< td=""><td>0,5</td><td>0,7</td><td>0,2</td><td>0,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>330,9</td><td>6,5</td><td>4,6</td><td>1</td></lq<>	0,5	0,7	0,2	0,3	0,0	0,0	330,9	6,5	4,6	1

Chimie matière vivante

Cet indicateur présente des dépassements pour une seule substance, le 4-ter-octylphénol, ce qui mène à un mauvais état chimique au niveau du biote pour toutes les eaux de transition suivies, à l'exception du delta du Rhône (FRDT21) (Tableau 36). Ce classement est obtenu par comparaison à une NQE eau.

Tableau 36. Résultats pour l'élément de qualité « Chimie matière vivante » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

	ME DCE	Nom station	Programme	Etat masse d'eau chimie biote
FRDT02	Etang de Salses-Leucate	Salses	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT02	Etang de Salses-Leucate	Leucate	Rinbio/DCE	Bon
FRDT03	Etang de la Palme	La Palme	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages-Sigean	Bages sud	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages-Sigean	Bages nord	Rinbio/DCE	Bon
FRDT10	Etang de Thau	Thau sud	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT10	Etang de Thau	Thau nord	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT11b	Etangs palavasiens est	Prévost est	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT11b	Etangs palavasiens est	Méjean ouest	Rinbio/DCE	Bon
FRDT11c	Etangs palavasiens ouest	Ingril Nord	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT11c	Etangs palavasiens ouest	Vic	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT15a	Grand étang de Berre	Berre Ranquet	Rinbio/DCE	Mauvais
FRDT21	Delta du Rhône	Saintes Maries	Rinbio/DCE	Bon

Résultats par masse d'eau de transition

Canet (FRDT01)

Tableau 37. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT01 au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDT01		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					
	Chimie		Bon				Mauvais
		Eau					

Etang de Salses-Leucate (FRDT02)

Tableau 38. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT02 au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).

Classes d'état de la masse d'eau	FRDT02		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					4 t op
		Eau					

Etang de la Palme (FRDT03)

Tableau 39. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT3 au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).

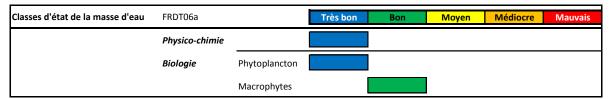
Classes d'état de la masse d'eau	FRDT03		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					
		Macrophytes					
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					4 t op
		Eau					

Complexe du Narbonnais Bages-Sigean (FRDT04)

Tableau 40. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT04 au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).

Complexe du Narbonnais Gruissan (FRDT06a)

Tableau 41. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT06a au titre de la DCE, campagne 2015.



Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille (FRDT06b)

Tableau 42. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT06b au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRDT06b		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton	[

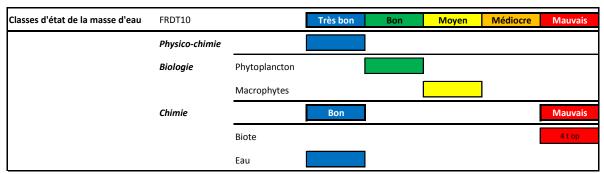
Pissevache (FRDT07)

Tableau 43. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT07 au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRET07		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					

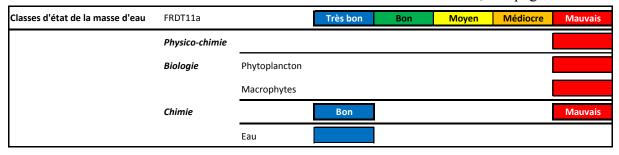
Etang de Thau (FRDT10)

Tableau 44. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT10 au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).



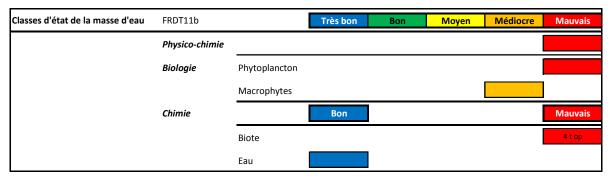
Etang de l'Or (FRDT11a)

Tableau 45. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT11a au titre de la DCE, campagne 2015.



Etangs palavasiens est (FRDT11b)

Tableau 46. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT11b au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).



Etang palavasiens ouest (FRDT11c)

Tableau 47. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT11c au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).

Classes d'état de la masse d'eau	FRDT11c		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					
		Macrophytes					
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					4 t op
		Eau					

Etang du Ponant (FRDT12)

Tableau 48. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT12 au titre de la DCE, campagne 2015.



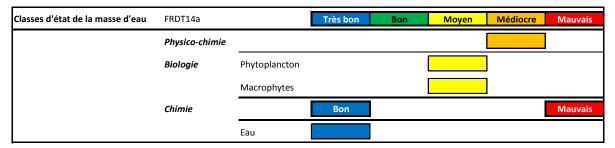
Petite Camargue Médard (FRDT13c)

Tableau 49. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT13c au titre de la DCE, campagne 2015.



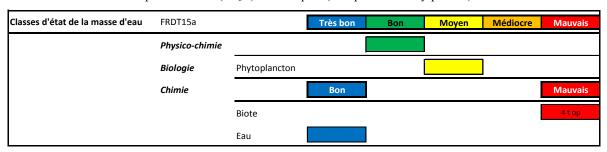
Complexe Vaccarès (FRDT14a)

Tableau 50. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT14a au titre de la DCE, campagne 2015.



Grand étang de Berre (FRDT15a)

Tableau 51. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT15a au titre de la DCE, campagne 2015. La substance qui dépasse le seuil (NQE) est indiquée (4 t op = 4-ter-octylphénol).



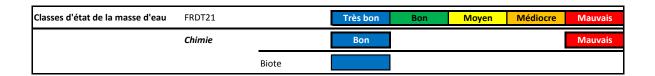
Etang de Berre Vaïne (FRDT15b)

Tableau 52. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT15b au titre de la DCE, campagne 2015.



Delta du Rhône (FRDT21)

Tableau 53. Bilan de l'état de la masse d'eau FRDT21 au titre de la DCE, campagne 2015.



Synthèse cartographique

Le tableau 54 présente le bilan de l'état des masses d'eau du district « Rhône et côtiers méditerranéens ». Les représentations cartographiques (Figure 6 à Figure 11) synthétisent l'évaluation des paramètres biologiques et chimiques, ainsi que l'état chimique.

Tableau 54. Synthèse des résultats des éléments de qualité « Phytoplancton », « Physico-chimie », « Macrophytes », « Chimie eau » et « Chimie matière vivante » dans les masses d'eau côtières et les masses d'eaux de transition dans le district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

						Ecologie		Chi	mie
			Mas	se d'eau	Physico-chimie	Phytoplancton	Macrophytes	Chimie eau	Chimie matière vivante
		FRDC01	III W	Frontière espagnole - Racou plage	2	1			Bon
		FRDC02a	II A	Racou plage - Embouchure de l'Aude	1	2			Bon
		FRDC02c	II A	Cap d'Agde					Bon
		FRDC02f	II A	Frontignan - Pointe de l'Espiguette	1	2			Mauvais
		FRDC04	- 1	Golfe de Fos	2	2			Mauvais
		FRDC05	II A	Côte Bleue					Bon
		FRDC06b	III W	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul	2	1			Bon
		FRDC07a	III W	lles de Marseille hors Frioul					Bon
	္ဗ	FRDC07b	III W	Cap Croisette - Bec de l'Aigle					Bon
	MEC	FRDC07e	III W	llot Pierreplane - Pointe du Gaou					Bon
		FRDC07g	III W	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	1	1			Bon
		FRDC07h	III W	Iles du Soleil	1	1			Bon
		FRDC08a	III W	Pointe des Issambres - Ouest Fréjus					Bon
		FRDC08d	III W	Ouest Fréjus - Pointe de la Galère					Bon
		FRDC09a	III W	Cap d'Antibes - Sud port Antibes					Bon
		FRDC09b	III W	Port Antibes - Port de commerce de Nice					Mauvais
٧		FRDC09d	III W	Cap d'Antibes - Cap Ferrat	2	1			Bon
LR / PACA		FRDC10c	III W	Monte-Carlo - Frontière Italienne					Bon
LR		FRDT01	T10	Canet	5	5		Bon	
		FRDT02	T10	Etang de Salses-Leucate	1	1		Bon	Mauvais
		FRDT03	T10	Etang de la Palme	2	1	1	Bon	Mauvais
		FRDT04	T10	Complexe du Narbonnais Bages- Sigean	1	2	2	Bon	Mauvais
		FRDT06a	T10	Complexe du Narbonnais Gruissan	1	1	2		
		FRDT06b	T10	Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille	1	2			
		FRDT07	T10	Pissevache	5	5			
		FRDT10	T10	Etang de Thau	1	2	3	Bon	Mauvais
	MET	FRDT11a	T10	Etang de l'Or	5	5	5	Bon	
		FRDT11b	T10	Etangs palavasiens est	5	5	4	Bon	Mauvais
		FRDT11c	T10	Etangs palavasiens ouest	2	3	3	Bon	Mauvais
		FRDT12	T10	Etang du Ponant	4	5	4		
		FRDT13c	T10	Petite Camargue Médard	5	4			
		FRDT14a	T10	Complexe Vaccarès	4	3	3	Bon	
		FRDT15a	T10	Grand étang de Berre	2	3		Bon	Mauvais
		FRDT15b	T10	Etang de Berre Vaïne	5	3			
		FRDT21	T12	Delta du Rhône					Bon

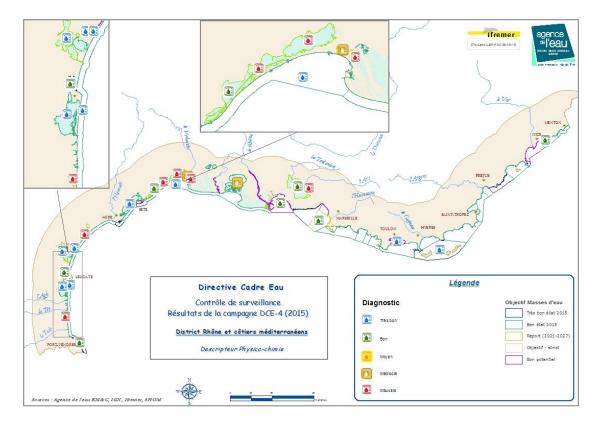


Figure 6. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Physico-chimie » du district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

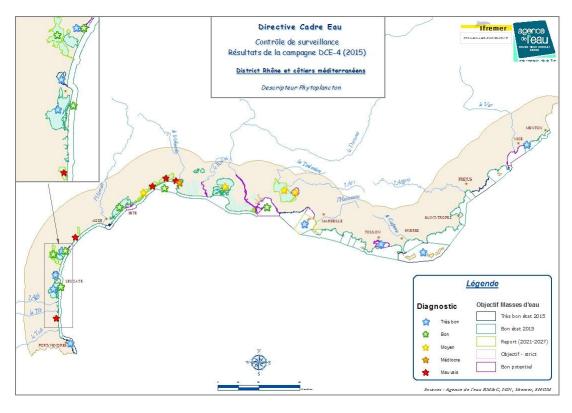


Figure 7. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Phytoplancton » du district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

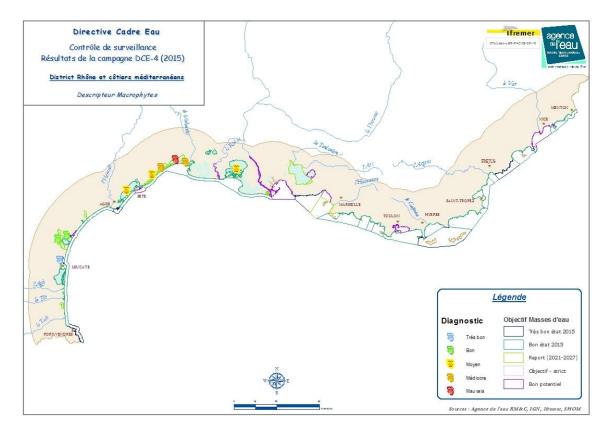


Figure 8. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Macrophytes » du district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

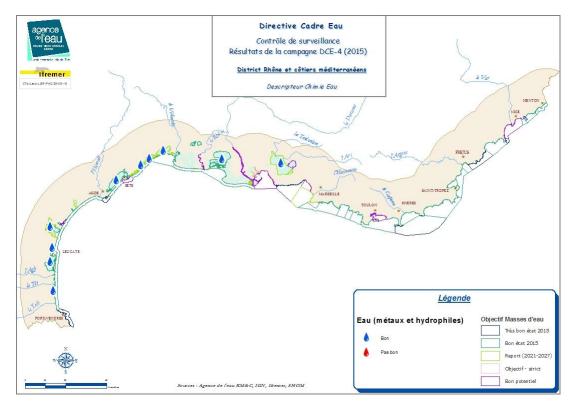


Figure 9. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Chimie eau » du district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

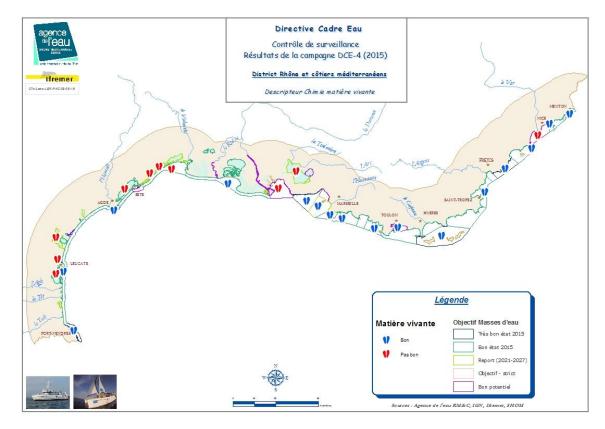


Figure 10. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Chimie matière vivante » du district « Rhône et côtiers méditerranéens ».

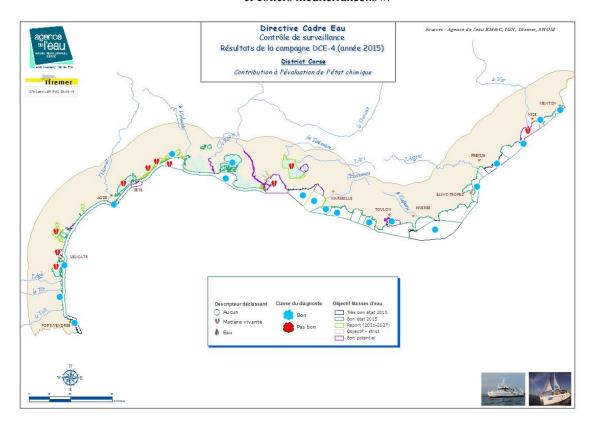


Figure 11. Evaluation de l'état chimique reprenant à l'échelle de la façade du district « Rhône et côtiers méditerranéens » le respect global ou non selon les NQE de l'arrêté du 27 juillet 2015 selon le code bimodal bleu (bon état) ou rouge (mauvais état).

IV. Résultats des campagnes DCE pour le District « Corse »

Les résultats présentés ci-après portent sur la synthèse des descripteurs masse d'eau par masse d'eau dans le district « Corse », permettant d'évaluer son bon état ou non, au titre de la DCE (tableau 55 à tableau 63 pour les masses d'eau côtières et tableau 64 à tableau 72 pour les masses d'eau de transition). Le classement pour les paramètres physico-chimiques ne peut pas être inférieur à l'état moyen. Néanmoins les résultats sont présentés ci-après en compte de la grille dans sa totalité (de très bon à mauvais), et sont donc donnés à titre indicatif.

En ce qui concerne l'indicateur « chimie matière vivante », seules les substances dont leurs concentrations dépassent les NQE sont présentées, tandis que l'annexe 7 indique les résultats détaillés.

La classification officielle de l'état des masses d'eau du district se fera par le Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (SEEE), sous la responsabilité technique de l'ONEMA.

Evaluation du statut DCE des masses d'eau côtières

Les masses d'eau côtières échantillonnées montrent toutes un très bon état en ce qui concerne le phytoplancton, les paramètres physico-chimiques et l'indicateur « chimie matière vivante ».

Tableau 55. Résultats pour l'élément de qualité « Phytoplancton » des masses d'eau côtières (MEC) pour le district « Corse ».

-			Biomasse			Abondance		Phytoplancton	
Code MEC	Libellé MEC	P90 Chl <i>α</i> (μg.L ⁻¹)	EQR _b [IC]	Classe biomasse	Abondance (% bloom)	EQR _a [IC]	Classe abondance	EQR _{phyto} [IC]	Classe phyto
FREC02d	Plaine orientale	0,3	1 [1;1]	1	7,5	1 [1;1]	1	1 [1;1]	1
FREC01ab	Pointe Palazzu - Sud Nonza	0,5	1 [0,55 ; 1]	1	1,4	1 [1;1]	1	1 [0,77 ; 1]	1

Tableau 56. Résultats pour l'élément de qualité « Physico-chimie » des masses d'eau côtières (MEC) pour le district « Corse ».

Code MEC	Libellé MEC	P10 oxygène dissous (mg/l)	Etat MEC _{oxygène}	Ecotype	P90 turbidité (NTU)	Etat MEC _{turbidité}	Etat MEC _{hydrologie}
FREC02d	Plaine orientale	5,70	1	1	0,80	1	1
FREC01ab	Pointe Palazzu - Sud Nonza	7,24	1	1	2,20	1	1

Tableau 57. Résultats pour l'élément de qualité « Chimie matière vivante » des masses d'eau côtières (MEC) pour le district « Corse ».

	ME DCE	Nom station	Programme	Etat masse d'eau chimie biote
FREC02ab	Cap est de la Corse	Rogliano	DCE/CS	Bon
FREC02d	Plaine orientale	Poggio Mezzana	DCE/CS	Bon
FREC03ad	Littoral sud-est de la Corse	Santa Giulia	DCE/CS	Bon
FREC03eg	Littoral sud-ouest de la Corse	Figari-Bruzzi DC	DCE/CS	Bon
FREC04ac	Pointe Senetosa - Pointe Palazzu	Cargèse nord	DCE/CS	Bon
FREC01ab	Pointe Palazzu - Sud Nonza	Revellata SM	DCE/CS	Bon

Résultats par masse d'eau côtière

Pointe Palazzu – Sud Nonza (FREC01ab)

Tableau 58. Bilan de l'état de la masse d'eau FREC01ab au titre de la DCE, campagne 2015.



Cap est de la Corse (FREC02ab)

Tableau 59. Bilan de l'état de la masse d'eau FREC02ab au titre de la DCE, campagne 2015.



Plaine orientale (FREC02d)

Tableau 60. Bilan de l'état de la masse d'eau FREC02d au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FREC02d		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

Littoral sud-est de la Corse (FREC03ad)

Tableau 61. Bilan de l'état de la masse d'eau FREC03ad au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FREC03ad		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

Littoral sud-ouest de la Corse (FREC03eg)

Tableau 62. Bilan de l'état de la masse d'eau FREC03eg au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FREC03eg		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

Pointe Senetosa – Pointe Palazzu (FREC04ac)

Tableau 63. Bilan de l'état de la masse d'eau FREC04ac au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FREC04ac		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Chimie		Bon				Mauvais
		Biote					

Évaluation du statut DCE des masses d'eau de transition

Tandis que les paramètres de l'indicateur « physico-chimie » montrent un bon état des deux masses de transition échantillonnées en Corse, l'indicateur phytoplancton indique un état moyen / médiocre. Les mêmes résultats ont été constatés en 2012 pour la période 2007 à 2012, avec une amélioration pour l'étang de Biguglia (d'un mauvais état en 2012 à un état moyen en 2015). Les macrophytes affichent également un état moyen dans les deux eaux de transition échantillonnées. En ce qui concerne l'indicateur « chimie eau », les deux masses d'eau montrent un très bon état de la colonne d'eau par rapport aux substances analysées. Parmi les deux masses d'eau de transition échantillonnées pour l'indicateur « chimie matière vivante », l'étang de Diana montre un dépassement pour une des substances analysées.

Tableau 64. Résultats pour l'élément de qualité « Phytoplancton » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Corse ».

			Biomasse			Ab	ondance		Phytoplancton	
Code MET	Libellé MET	P90 Chl <i>α</i> (μg.L ⁻¹)	EQR _b [IC]	Classe biomasse	Abondance > 3 μm (10 ⁶ cell/L)	Abondance < 3 μm (10 ⁶ cell/L)	EQR _a [IC]	Classe abondance	EQR _{phyto} [IC]	Classe phyto
FRET01	Etang de Biguglia	7,5	0,44 [0,09 ; 0,56]	3	26,2	61,4	0,11 [0,08 ; 0,28]	4	0,28 [0,10 ; 0,38]	3
FRET02	Etang de Diana	4,3	0,77 [0,45 ; 1]	1	4,2	22,1	0,68 [0,25 ; 1]	2	0,72 [0,43 ; 0,95]	1
FRET03	Etang d'Urbino	4,0	0,84 [0,53 ; 1]	1	6,6	7,7	0,48 [0,40 ; 1]	2	0,65 [0,47 ; 0,98]	2
FRET04	Etang de Palu	14,4	0,23 [0,01 ; 1]	4	14,9	33,9	0,20 [0,10 ; 0,97]	3	0,22 [0,07 ; 0,84]	4

Tableau 65. Résultats pour l'élément de qualité « Physico-chimie » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Corse ». (PO_4^{3-} = concentration en phosphates (μ M); NID = concentration en azote inorganique dissous (μ M); NT = concentration en azote total (μ M); PT = concentration en phosphore total (μ M))

Code MET	Libellé MET	Type MET	NT [IC]	Classe NT	NID [IC]	Classe NID	PT [IC]	Classe PT	PO ₄ ³⁻ [IC]	Classe PO ₄ ³⁻	Classe nutriments
FRET01	Etang de Biguglia	T10	55,0 [41,55 ; 74,25]	2	4,5 [2,12 ; 5,63]	2	1,7 [1,36 ; 2,13]	1	0,3 [0,17 ; 0,43]	1	2
FRETO2	Etang de Diana	T10	17,0 [13,58 ; 47,11]	1	0,3 [0,17 ; 0,68]	1	0,6 [0,47 ; 1,01]	1	0,2 [0,10 ; 0;20]	1	1
FRETO3	Etang d'Urbino	T10	20,4 [18,5 ; 25,8]	1	0,2 [0,16 ; 0,30]	1	0,6 [0,44 ; 0,70]	1	0,1 [0,05 ; 0,19]	1	1
FRET04	Etang de Palu	T10	58,1 [42,80 ; 119,4]	2	2,1 [0,68 ; 12,91]	2	1,6 [0,91 ; 8,93]	1	0,3 [0,13 ; 1,84]	2	2

Tableau 66. Résultats pour l'élément de qualité « Macrophytes » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Corse ».

Code MET	Nom ME	Année du diagnostic	Nb de stations	Nombre moyen d'especes	Nombre total d'especes	Recouvrement végétal moyen	< 5% de rec.	Recouvrement relatif de réf. moyen	EQRa	EQRc	EQRmac	Classe
FRET01	Etang de Biguglia	2014	15	2,8	7	51,5	20	45,8	0,61 [0,46; 0,77]	0.58 [0,49; 0,74]	0,58 [0,48; 0,74]	3
FRET04	Etang de Palu	2015	3	2,7	5	93,3	0	23,3	0,95 [0,84; 1]	0.48 [0,10; 0,56]	0,48 [0,10; 0,56]	3

Tableau 67. Résultats pour l'élément de qualité « Chimie eau » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Corse ».

					POCIS					DGT		
		alachlore ng.L ⁻¹	atrazine ng.L ^{.1}	diuron ng.L ⁻¹	isoproturon ng.L ⁻¹	simazine ng.L ⁻¹	4 np ng.L ^{.1}	OP ng.L ^{.1}	Ni ng.L-1	Cd ng.L-1	Pb ng.L-1	Etat MET
	NQE-MA (ng.L ⁻¹)	300	600	200	300	1000	300	10	8600	200	1300	
	NQE-CMA (ng.L ⁻¹)	700	2000	1800	1000	4000	2000	S.O.	34000	1	14000	
FRET01	Etang de Biguglia Nord	<lq< td=""><td>0,2</td><td>0,2</td><td>0,0</td><td><lq< td=""><td>0,0</td><td>0,0</td><td>3781,4</td><td>14,6</td><td>7,4</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	0,2	0,2	0,0	<lq< td=""><td>0,0</td><td>0,0</td><td>3781,4</td><td>14,6</td><td>7,4</td><td>1</td></lq<>	0,0	0,0	3781,4	14,6	7,4	1
INLIUI	Etang de Biguglia Sud	<lq< td=""><td>0,3</td><td>0,3</td><td>0,0</td><td>0,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>4404,7</td><td>30,4</td><td>9,9</td><td>1</td></lq<>	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	4404,7	30,4	9,9	1
FRET04	Etang de Palu	<lq< td=""><td>0,4</td><td><lq< td=""><td>0,1</td><td>0,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>178</td><td>4,8</td><td>18,5</td><td>1</td></lq<></td></lq<>	0,4	<lq< td=""><td>0,1</td><td>0,3</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>178</td><td>4,8</td><td>18,5</td><td>1</td></lq<>	0,1	0,3	0,0	0,0	178	4,8	18,5	1

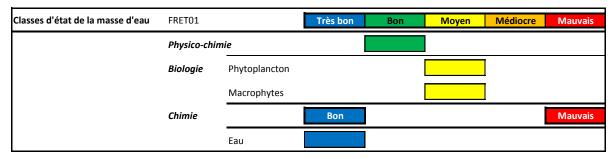
Tableau 68. Résultats pour l'élément de qualité « Chimie matière vivante » des masses d'eau de transition (MET) pour le district « Corse ».

	ME DCE	Nom station	Programme	Etat masse d'eau chimie
FRET02	Etang de Diana	Diana	RINBIO/DCE	Mauvais
FRET04	Etang de Palu	Palu	RINBIO/DCE	Bon

Résultat par masse d'eau de transition

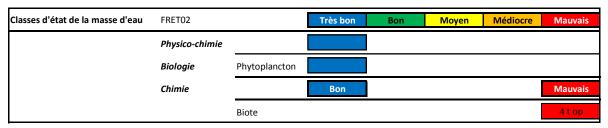
Etang de Biguglia (FRET01)

Tableau 69. Bilan de l'état de la masse d'eau FRET01 au titre de la DCE, campagne 2015.



Etang de Diana (FRET02)

Tableau 70. Bilan de l'état de la masse d'eau FRET02 au titre de la DCE, campagne 2015.



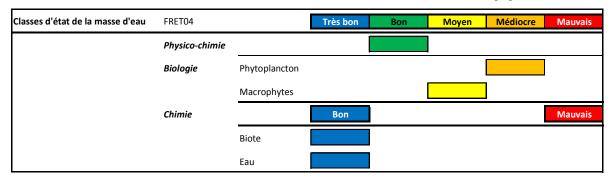
Etang d'Urbino (FRET03)

Tableau 71. Bilan de l'état de la masse d'eau FRET03 au titre de la DCE, campagne 2015.

Classes d'état de la masse d'eau	FRET03		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	Physico-chimie						
	Biologie	Phytoplancton					

Etang de Palu (FRET04)

Tableau 72. Bilan de l'état de la masse d'eau FRET04 au titre de la DCE, campagne 2015.



Synthèse cartographique

Le tableau 73 présente le bilan de l'état des masses d'eau du district « Corse ». Les représentations cartographiques (Figure 12 à Figure 17) synthétisent l'évaluation des paramètres biologiques et chimique et l'état chimique.

Tableau 73. Synthèse des résultats des éléments de qualité « Phytoplancton », « Physico-chimie », « Macrophytes », « Chimie eau » et « Chimie matière vivante » dans les masses d'eau côtières et les masses d'eaux de transition dans le district « Corse ».

						Ecologie		Chi	mie
			Mass	se d'eau	Physico-chimie	Phytoplancton	Macrophytes	Chimie eau	Chimie matière vivante
		FREC01ab	Iles	Pointe Palazzu - Sud Nonza	1	1			Bon
		FREC02ab	Iles	Cap est de la Corse					Bon
	MEC	FREC02d	Iles	Plaine orientale	1	1			Bon
	Σ	FREC03ad	Iles	Littoral sud-est de la Corse					Bon
Corse		FREC03eg	Iles	Littoral sud-ouest de la Corse					Bon
Š		FREC04ac	Iles	Pointe Senetosa - Pointe Palazzu					Bon
		FRET01	T10	Etang de Biguglia	2	3	3	Bon	
	MET	FRET02	T10	Etang de Diana	1	1			Mauvais
	Σ	FRET03	T10	Etang d'Urbino	1	2			
		FRET04	T10	Etang de Palu	2	4	3	Bon	Bon

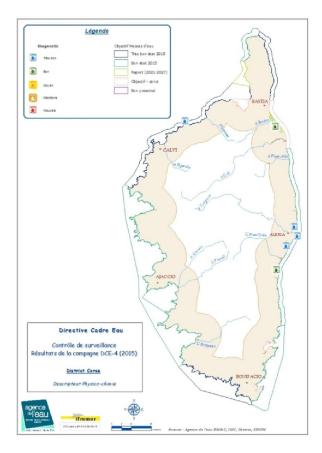


Figure 12. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Physico-chimie » du district « Corse ».



Figure 13. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Phytoplancton » du district « Corse ».



Figure 14. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Macrophytes » du district « Corse ».



Figure 15. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Chimie eau » du district « Corse ».



Figure 16. Représentation cartographique de l'état du descripteur « Chimie matière vivante » du district « Corse ».



Figure 17. Evaluation de l'état chimique reprenant à l'échelle de la façade du district « Corse » le respect global ou non selon les NQE de l'arrêté du 27 juillet 2015 selon le code bimodal bleu (bon état) ou rouge (mauvais état).

V. Conclusions et perspectives campagne DCE 2015

Conclusions

Cette campagne a permis à nouveau d'associer un grand nombre de partenaires (Universités, services d'Etat, bureaux d'études, structures locales de gestion) pour renseigner l'ensemble des indicateurs retenus. Pour ce faire, le réseau de surveillance a été élaboré sur les eaux côtières en s'appuyant sur la logistique du réseau RINBIO, en y associant la mesure de paramètres physico-chimiques et biologiques à l'image des campagnes DCE précédentes. En eaux de transition (lagunes), la campagne s'est appuyée sur la logistique du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL) jusqu'en 2013, puis des programmes menés dans la continuité de ce réseau.

Pour cette campagne, les arrêtés du 27 juillet et du 7 août 2015 modifient les arrêtés précédents du 25 janvier 2010 relatifs au programme de surveillance de l'état des eaux, et aux méthodes et critères d'évaluation des états biologique, chimique et écologique.

Le nouvel arrêté du 27 juillet 2015 valide et intègre les modifications des grilles de caractérisation du compartiment phytoplancton en lagunes dans le cadre de la DCE. Les seuils ont été consolidés pour répondre aux résultats des travaux d'intercalibration européens et des recommandations issues du travail de synthèse réalisé sur 14 années de données acquises dans le cadre du RSL (Baehr et al., 2013; Derolez et al., 2013).

Les paramètres retenus pour la classification de l'état physico-chimique ont également évolué par rapport à 2012. Pour les eaux de transition, seulement 4 parmi les 9 paramètres ont été retenus et la grille a été consolidée.

En ce qui concerne l'indicateur « chimie matière vivante », au sens strict de l'arrêté du 27 juillet 2015, seules les 6 substances qui possèdent une NQE biote adaptée aux mollusques peuvent faire objet d'une évaluation. Pour ces substances, qui sont le benzo(a)pyrène, le benzo(b)fluoranthène, le benzo(g,h,i)perylène, le benzo(k)fluoranthène, le fluoranthène et l'indenopyrène, aucun dépassement n'est à noter pour l'ensemble des masses d'eau échantillonnées des deux districts.

Pour les autres substances, leurs concentrations ont pu être converties en concentrations équivalentes dans l'eau avec des facteurs de bioconcentration (BCF8) qui ne sont pas fournis par l'arrêté, mais issus de la littérature. En ce qui concerne ces substances, seul le 4-teroctylphénol montre des dépassements pour 3 des 18 masses d'eau côtières et 7 des 8 eaux de transition échantillonnées dans le district « Rhône et côtiers méditerranéens ». Dans le district « Corse », aucune de 6 eaux côtières et 1 des 2 eaux de transition échantillonnées présentent des dépassements pour ce contaminant.

Le 4-ter-octylphénol, ou de façon plus générale la famille des alkylphénols, sont des composés de synthèse. Ils agissent en tant qu'agents surfactants, mouillants, dispersants, stabilisants ou anti-mousse, et sont par exemple utilisés pour la fabrication de produits de cosmétiques ou de nettoyage, de l'acier, de produits antiparasitaires, pour le traitement de peintures, résines et de

⁸ La bioconcentration dans un organisme implique l'accumulation d'une substance chimique uniquement via l'eau, par la respiration ou par le contact direct avec la peau. Le facteur de bioconcentration (BCF) est alors définit comme le ratio entre la concentration en contaminant dans l'organisme (CB) sur la concentration en contaminant total dans l'eau (CET) ou la concentration en contaminant dissous dans l'eau (CED).

revêtements protecteurs, ainsi que pour la récupération du pétrole et du gaz et pour la production d'énergie.

Les alkylphénols pris dans leur ensemble sont considérés comme toxiques persistants et bioaccumulatifs dans les écosystèmes, et sont particulièrement nocifs pour les écosystèmes aquatiques, même à des concentrations basses.

Les alkylphénols sont classés comme perturbateurs endocriniens potentiels chez plusieurs espèces du à leur action oestrogénique. Plusieurs études ont montré la présence de ces contaminants dans les boues, les rejets d'usines de traitement des eaux usées, les sédiments, les organismes aquatiques et les eaux de surface. Comme les différents alkylphénols se retrouvent dans les effluents industriels sous forme de mélange complexe, les effets oestrogéniques de ces composés pris ensemble ne sont pas encore bien décrits.

En 2015, des dépassements pour le 4-ter-octylphénol ont été constatés pour 32 % des masses d'eau échantillonnées pour l'indicateur chimie matière vivante dans les deux districts, « Rhône et côtiers méditerranéens » et « Corse ».

Dans les masses d'eau avec des dépassements, la concentration équivalente dans l'eau moyenne était de 0,019 ± 0,007 ng/L (écart-type) comparée à la NQE eau autorisée de 0,010 ng/L. Il est à noter que ces résultats dépendent du facteur de bioconcentration utilisé pour la conversion de la concentration dans la moule en concentration équivalente dans l'eau.

Par conséquence, les résultats pour la chimie matière vivante peuvent difficilement être comparés avec ceux des années précédentes, comme les BCF ont été mis à jour pour certaines substances. De plus, en 2015, les limites de quantification ont été modifiées pour certaines substances en lien avec un changement du laboratoire d'analyses pour les contaminants organiques.

Les dépassements pour le mercure et ses composés ne peuvent pas non plus être comparés entre 2015 et les campagnes précédentes. Sa NQE biote de 20 µg/kg P.H. est définie pour le niveau trophique (NT) poissons (NT = 4). Or, pour le niveau trophique des mollusques (NT = 2), les concentrations mercure mesurées en 2013 et 2014 dans les moules sont supérieures à cette valeur pour l'ensemble des côtes françaises métropolitaines (Sire et Amouroux, 2016b). Il a été décidé de ne plus appliquer la NQE biote mercure aux mollusques comme dans les campagnes précédentes, dû à des différences importantes dans les processus d'accumulation et de concentrations dans les mollusques par rapport aux poissons. Tandis que le mercure, évalué avec la NQE biote poisson, a déclassé 4 masses d'eau en 2012, plus aucun dépassement n'est à constater en 2015 avec l'utilisation de la concentration équivalente dans l'eau.

Pour les campagnes à venir, Sire et Amouroux (2016b) proposent la détermination d'une VGE (Valeurs Guides Environnementales) mollusques pour le mercure, qui se base sur l'utilisation des facteurs de bioamplification (BMF9) pour passer d'un niveau trophique à l'autre suivant la méthodologie définie par l'INERIS¹⁰ et/ou l'acquisition de données valides pour les mollusques (facteurs de bioconcentration (BCF) expérimentaux ou facteur de bioaccumulation (BAF) terrain).

⁹ La bioamplification ou biomagnification s'effectue par le biais de l'alimentation, et à travers tout le réseau trophique. La concentration de la substance chimique augmente au fur et à mesure que l'on avance dans la chaîne alimentaire. Le facteur de bioamplification (BMF) représente le ratio à l'équilibre entre la concentration dans le prédateur (C_B) et la concentration dans sa proie (C_A) : BMF = C_B/C_A

¹⁰ Amara A., Andres S., 2015. Méthodologie de conversion des NQEs entre les matrices de mesures (eau-biote) et les niveaux trophiques. Rapport d'étude INERIS, DRC-15-136849-12615A, décembre 2015, 38 p.

Les résultats de ce rapport concernant les indicateurs suivis dans le cadre de la campagne DCE 2015 sont à compléter avec les résultats des indicateurs relatifs à la macrofaune du substrat meuble (pour les MEC et les MET), aux posidonies et aux macroalgues (pour les MEC), qui sont traités dans le cadre d'autres conventions de l'AERMC. Par conséquent, l'état DCE, établi à partir de l'état écologique et l'état chimique, sera évalué par l'AERMC au vu de l'ensemble des résultats.

En résumé, en ce qui concerne le district « Rhône et côtiers méditerranéens », c'est l'indicateur chimie matière vivante qui déclasse le plus de masses d'eau côtières, leur conférant un mauvais état chimique. Au contraire, les indicateurs « phytoplancton » et « physico-chimie » montrent l'atteinte du bon état biologique des eaux côtières.

Dans les eaux de transition du district, ce sont le phytoplancton et les paramètres physicochimiques qui déclassent 8 des 14 masses d'eau prospectées en leur conférant un état moyen, médiocre ou mauvais. De façon similaire, l'indicateur « macrophytes » indique une nonatteinte du bon état sur 6 des 8 masses d'eau prospectées. Quant à l'indicateur « chimie matière vivante », il déclasse 7 des 8 eaux de transition échantillonnées en mauvais état. En revanche, l'indicateur « chimie eau » montre un bon état pour l'ensemble des 11 masses d'eau de transition échantillonnées.

Dans le district « Corse », les 6 eaux côtières échantillonnées pour la chimie matière vivante, dont 2 ont été prospectées pour les indicateurs phytoplancton et physico-chimie, affichent un très bon état.

En revanche, les 4 eaux de transition prospectées du district « Corse » présentent un état moyen à médiocre des macrophytes et du phytoplancton, malgré un bon état des paramètres physicochimiques. L'état chimique des lagunes, mesuré dans la colonne d'eau et dans les moules, indique un très bon état, à l'exception de l'étang de Diana pour le 4-ter-octylphénol.

L'ensemble de ces résultats sera mis à jour dans l'atlas interactif :

http://envlit.ifremer.fr/surveillance/directive cadre sur 1 eau dce/la dce par bassin/

Perspectives et développement

L'arrêté du 27 juillet 2015 fournit les seuils de dépassement des 45 substances prioritaires retenues par la DCE sous forme de NQE. Pour la majorité des substances, ces NQE sont fixées sur la matrice eau et exprimées en concentration dans l'eau.

L'état des connaissances sur les relations existantes entre la concentration d'un contaminant dans l'eau et sa concentration dans la moule à travers les BCF a évolué depuis les campagnes précédentes.

L'étude de Sire et Amouroux (2016a) propose une actualisation des BCF pour 25 substances chimiques. En 2015, les BCF des campagnes précédentes, devenus obsolètes, ont donc été remplacées par les valeurs actualisées de cette étude.

Pour les campagnes à venir, il est proposé de remplacer les NQE définies pour la matrice de l'eau par des NQE spécialement établies pour les mollusques. L'étude de Sire et Amoureux (2016a) a analysé 25 substances prioritaires hydrophobes et bioaccumulables de la DCE 2013/39/UE qui ne disposent pas de NQE_{biote} et propose 23 Valeurs Guides Environnementales (VGE) applicables aux mollusques alternatives aux NQE définies pour l'eau.

A ce jour, ces VGE n'ont pas encore de caractère officiel, mais les études futures se dirigent vers une officialisation des NQE adaptées aux mollusques à l'image des VGE. Pour cela, une étude est réalisée conjointement par Ifremer et l'ONEMA afin de déterminer un facteur de bioaccumulation (BAF¹¹) sur les mollusques en milieu marin, qui devrait être opérationnel pour le contexte DCE. Une stratégie d'acquisition du BCF a été définie sur le terrain avec l'acquisition simultanée de données dans l'eau avec des échantillonneurs passifs (SBSE pour les composés organiques, DGT pour les composés métalliques) et dans le biote (moules) sur un même point de suivi.

Un protocole d'acquisition des données BAF a été défini pour 3 sous régions marines en fonction des substances recherchées (2016 : Manche-Mer du Nord; 2017 : Manche-Mer du Nord, Méditerranée ; 2018 : Golfe de Gascogne), avec 2 à 3 points de suivi par sous région marine. En Méditerranée, l'étang de Bages, l'étang de Thau et la Baie du Lazaret ont été choisis comme sites d'étude.

Pour les campagnes de 2018, l'arrête du 27 juillet prévoit également d'élargir le nombre de substances à analyser dans le cadre de la DCE avec des NQE qui prennent effet à compter du 22 décembre 2018. Les nouvelles substances à considérer sont les suivantes : dicofol, acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés, quinoxyfène, dioxines et composés de type dioxine, aclonifène, bifénox, cybutryne, cyperméthrine, dichlorvos, HBCDD, heptachlore et époxyde d'héptachlore et terbutryne.

La bioaccumulation est le processus qui permet l'augmentation de la concentration d'une substance chimique dans un organisme aquatique en comparaison avec la concentration de cette même substance dans l'eau, *via* toutes les voies d'exposition possibles (alimentation, respiration, contact direct avec la peau). La bioaccumulation peut donc être considérée comme la combinaison de la bioaccumulation et de la bioamplification.

Références bibliographiques

Aminot A., Kérouel R. (2007). Dosage automatique des nutriments dans les eaux marines. Méthodes en flux continu. Ed Ifremer-Quae, 188 p., ISBN-13 978-2-7592-0023-8.

Andral B., Sargian P. (2010a). Directive Cadre Eau. District « Rhône et côtiers méditerranéens ». Contrôle de surveillance/opérationnel. Campagne DCE 2009. Rapport de **AERMC** (RST.DOP/LER-PAC/10-19), contrat http://archimer.ifremer.fr/doc/00038/14923/

Andral B., Sargian P. (2010b). Directive Cadre eau - District « Corse » : Contrôles de surveillance/opérationnel (campagne DCE 2009). Rapport de contrat (RST.DOP/LER-PAC/10-20), 99 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00028/13918/

Andral B., Stanisiere J.Y., Sauzade D., Damier E., Thebault H., Galgani F., Boissery P. (2004). Monitoring chemical contamination levels in the Mediterranean based on the use of mussel caging. Marine Pollution Bulletin 49: 704-712. DOI: 10.1016/j.marpolbul.2004.05.008

Baehr A., Derolez V., Fiandrino A., Le Fur I., Malet N., Messiaen G., Munaron D., Oheix J., Ouisse V., Roque D'Orbcastel E., Bec B. (2013). Bilan méthodologique de l'outil de diagnostic de l'eutrophisation du RSL. Quatorze années de résultats en Région Languedoc-Roussillon. http://archimer.ifremer.fr/doc/00165/27662/

Davison W., Zhang H. (1994). In situ speciation measurements of trace components in natural waters using thin-film gels. Nature 367: 546-548. DOI: 10.1038/367546a0

Derolez V., Ouisse V., Fiandrino A., Munaron D., Bissery C., Kloareg M. (2013). Analyse statistique des données du RSL - Etude des trajectoires écologiques des lagunes entre 2001 et 2012, 41 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00173/28423/

Derolez V., Fiandrino A., Munaron D., Cadoret M. (2014). Bilan sur les principales pressions pesant sur les lagunes méditerranéennes et leurs liens avec l'état DCE, 46 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00254/36574/

Derolez V., Oheix J., Ouisse V., Munaron D., Fiandrino A., Messiaen G., Hubert C., Lamoureux A., Malet N., Fortune M., Berard L., Mortreux S., Guillou J.L. (2015). Suivi estival des lagunes méditerranéennes françaises - Bilan des résultats 2014, 86 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00273/38461/

Gonzalez, J.L., Budzinski, H., Tapie, N., Munaron, D. (2009). Projet PEPS Méditerranée (Préétude : Echantillonnage Passif pour la Surveillance de la contamination chimique). Rapport Ifremer (RST/DOP/DOP-DCN-BE/09-08), 90p.

Gonzalez J.L., Bouchoucha M., Chiffoleau J.F., Andral B. (2013). Surveillance de la contamination chimique en Méditerranée - Calibrage du capteur moule, 114 p.

Gonzalez, J.L., Foan, L., Togola, A., Uher, E., Guyomarch, J., Munaron, D., Tapie, N., Budzinski, H. (2014). Bilan des opérations "grande échelle" (utilisation DGT, POCIS, SBSE, SPMD): substances DCE et pharmaceutiques. Rapport Ifremer/AQUAREF, 48p.

Lauret M., Oheix J., Derolez V., Laugier T. (2011). Guide de reconnaissance et de suivi des macrophytes des lagunes du Languedoc-Roussillon. Réseau de Suivi Lagunaire. Ifremer, Cépralmar, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Languedoc-Roussillon, 148 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00043/15416/.

MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) (2013). Guide relatif aux règles d'évaluation de l'état des eaux littorales (eaux côtières et eaux de transition) en vue de la mise à jour des états des lieux, 128 p.

Munaron, D., Hubert, M., Gonzalez, J.-L., Tapie, N., Budzinski, H., Guyomarch, J., Andral, B. (2013). PEPS LAG: Projet Echantillonneurs passifs pour la surveillance de la contamination chimique des lagunes Mediterranéennes. Rapport Ifremer (RST/LER-LR 13-01), 79 p.

Sargian P., Andral B., Derolez V. (2013a). Réseaux de surveillance DCE - Campagne 2012 – District « Rhône et côtiers méditerranéens ». Rapport de contrat AERMC (RST.ODE/UL/LER/PAC/13-27), 132 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00170/28133/

Sargian P., Andral B., Derolez V. (2013b). Réseaux de surveillance DCE – Campagne 2012 – District « Corse ». Rapport de contrat AERMC (RST.ODE/UL/LER/PAC/13-26), 109 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00170/28134/

Sire A., Amouroux I. (2016a). Détermination de Valeurs Guides Environnementales (VGE) mollusques alternatives aux Normes de Qualité Environnementale (NQE) eau définies dans la DCE. Rapport de contrat **ONEMA** (RBE/BE/ARC/16.01), 82p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00333/44378/

Sire A., Amouroux I. (2016b). Avantages et limites du recours aux BCF - BAF pour produire des VGE mollusques équivalentes aux NQE définies dans l'eau (DCE- Directive 2013/39/UE). Rapport de contrat ONEMA (RBE/BE/ARC - 16.02), 9 p.

Soudant D., Belin C. (2009). Évaluation DCE décembre 2008 - Élément de qualité : phytoplancton.

Annexe 1

Liste et typologie des masses d'eau côtières et de transition des districts « Rhône et côtiers méditerranéens » et « Corse ».

			Masses d'eau côtières
	FRDC01	C18	Frontière espagnole - Racou plage
	FRDC02a	C19	Racou plage - Embouchure de l'Aude
	FRDC02c	C19	Cap d'Agde
	FRDC02f	C19	Frontignan - Pointe de l'Espiguette
e e	FRDC04	C20	Golfe de Fos
ané	FRDC05	C21	Côte Bleue
terr	FRDC06b	C20	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul
Rhône et côtiers Méditerranée	FRDC07a	C22	lles de Marseille hors Frioul
Σ	FRDC07b	C22	Cap Croisette - Bec de l'Aigle
iers	FRDC07e	C22	llot Pierreplane - Pointe du Gaou
côt	FRDC07g	C22	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne
et	FRDC07h	C22	lles du Soleil
ône	FRDC08a	C24	Pointe des Issambres - Ouest Fréjus
Rhe	FRDC08d	C24	Ouest Fréjus - Pointe de la Galère
	FRDC09a	C25	Cap d'Antibes - Sud port Antibes
	FRDC09b	C25	Port Antibes - Port de commerce de Nice
	FRDC09d	C25	Cap d'Antibes - Cap Ferrat
	FRDC10c	C24	Monte-Carlo - Frontière italienne
	FREC01ab	C23	Pointe Palazzu - Sud Nonza
	FREC02ab	C26	Cap est de la Corse
Corse	FREC02d	C26	Plaine orientale
Ö	FREC03ad	C18	Littoral sud-est de la Corse
	FREC03eg	C18	Littoral sud-ouest de la Corse
	FREC04ac	C24	Pointe Senetosa - Pointe Palazzu
			Masses d'eau de transition
	FRDT01	T10	Canet
	FRDT02	T10	Etang de Salses-Leucate
, e	FRDT03	T10	Etang de la Palme
ané	FRDT04	T10	Complexe du Narbonnais Bages-Sigean
err	FRDT06a	T10	Complexe du Narbonnais Gruissan
Méditerranée	FRDT06b	T10	Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille
_	FRDT07	T10	Pissevache
iers	FRDT10	T10	Etang de Thau
côti	FRDT11a	T10	Etang de l'Or
et (FRDT11b	T10	Etangs palavasiens est
Rhône et côtiers	FRDT11c	T10	Etangs palavasiens ouest
Rhő	FRDT13c	T10	Petite Camargue Médard
	FRDT14a	T10	Complexe Vaccarès
	FRDT15a	T10	Grand étang de Berre
a)	FRDT21	T12	Delta du Rhône
Corse	FRET01	T10	Etang de Biguglia
ŭ	FRET04	T10	Etang de Palu

Liste des 45 substances prioritaires à considérer pour l'état chimique et valeurs de leurs Normes de Qualité Environnementale (NQE) correspondantes en vigueur à partir du 22 décembre 2015 (annexe VIII de l'arrêté du 27 juillet 2015¹).

³ NQE-CMA : Normes de Qualité Environnementale concentration maximale admissible

	Nom de la substance prioritaire	NQE-MA ² (2) (μgL ⁻¹)	NQE-CMA ³ (4) (μgL ⁻¹)	NQE biote (μg/kg)
1	Alachlore	(μgL) 0.3	0,7	
2	Anthracène	0.1	0,1	
3	Atrazine	0,6	2,0	
4	Benzène	8	50	
5	Diphényléthers bromés (5)	0,2	0,45 (classe 1) 0,45 (classe 2) 0,6 (classe 3) 0,9 (classe 4) 1,5 (classe 5)	
6 bis	Tétrachlorure de carbone (7)	12	sans objet	
7	Chloroalcanes C10-13 (8)	0,4	1,4	
8	Chlorfenvinphos	0,1	0,3	
9	Chlorpyrifos (éthylchlor-pyri-fos)	0,03	0.1	
9 bis	Pesticides cyclodiènes : Aldrine, dieldrine, endrine, isodrine	$\Sigma = 0.005$	sans objet	
	DDT total (7), (9)	0,025	sans objet	
9 ter	para-para-DDT (7)	0,023	sans objet	
10	1,2-dichloroéthane	10	sans objet	
11	Dichlorométhane	20	,	
12	Di(2-ethyl-hexyle)-phtalate (DEHP)	1,3	sans objet sans objet	
	Diuron		,	
13		0,2	1,8	
14	Endosulfan	0,0005	0,004	20
15	Fluoranthène	0,0063	0,12	30
16	Hexachlorbenzène		0,05	10
17	Hexachlorobutadiène		0,6	55
18	Hexachlorocyclohexane	0,002	0,02	
19	Isoproturon	0,3	0,1	
20	Plomb et ses composés	1,3	14	
21	Mercure et ses composés		0,07	20
22	Naphtalène	2	130	
23	Nickel et ses composés	8,6	34	
24	Nonylphénols (4-nonyl-phénol)	0,3	2,0	
25	Octylphénols (4-(1,1',3,3'-tétraméthyl-butyl)-phénol)	0,01	sans objet	
26	Pentachlorobenzène	0,0007	sans objet	
27	Pentachlorophénol	0,4	1	
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (11)	sans objet	sans objet	
•	Benzo(a)pyrène	1,7 x 10 ⁻⁴	0,027	5
20	Benzo(b)fluoranthène	(cf. 11)	0.017	(cf. 11)
28	Benzo(k)fluoranthène	(cf. 11)	0,017	(cf. 11)
•	Benzo(g,h,i)perylène	(cf. 11)	8,2 x 10 ⁻⁴	(cf. 11)
ŀ	Indeno(1,2,3-cd)pyrène	(cf. 11)	sans objet	(cf. 11)
29	Simazine	1	4	(61. 11)
29 <i>bis</i>	Tétrachloroéthylène (7)	10	sans objet	
29 ter	Trichloroéthylène (7)	10	sans objet	
30	Composés du tributylétain (tributylétain-cation)	0,0002	0,0015	
31	Trichlorobenzène	0,4	sans objet	<u> </u>
32	Trichlorométhane	2,5	sans objet	
	Trifluraline	0,03	sans objet	+
22	11111u1a11115		,	
33	Digafal	2 2 7 10-5	gong objet (10)	
33 34 35	Dicofol Acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés (per fluorooctanesulfonate PFOS)	3,2 x 10 ⁻⁵ 1,3 x 10 ⁻⁴	sans objet (10) 7,2	9,1

¹ Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

² NQE-MA : Normes de Qualité Environnementale moyenne annuelle

37	Dioxines et composés de type dixoine (15)	-	sans objet	Somme de PCDD + PCDF + PCB- TD 0,0065 µg.kg-1 TEQ (14)
38	Aclonifène	0,012	0,012	
39	Bifénox	0,0012	0,004	
40	Cybutryne	0,0025	0,016	
41	Cyperméthrine	8 x 10 ⁶	6 x 10 ⁵	
42	Dichlorvos	6 x 10 ⁵	7×10^{5}	
43	Hexabromocyclododécane (HBCDD) (16)	0,0008	0,05	167
44	Heptachlore et époxyde d'hep-tachlore	1 x 10 ⁸	3×10^{5}	6.7×10^3
45	Terbutryne	0,0065	0,034	

- (1) CAS: Chemical Abstracts Service.
- (2) Ce paramètre est la norme de qualité environnementale exprimée en valeur moyenne annuelle (NQE-MA). Sauf indication contraire, il s'applique à la concentration totale de tous les isomères.
- (3) Les eaux de surface intérieures comprennent les rivières et les lacs et les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées qui y sont relié
- (4) Ce paramètre est la norme de qualité environnementale exprimée en concentration maximale admissible (NQE-CMA). Lorsque les NQE-CMA sont indiquées comme étant « sans objet », les valeurs retenues pour les NQE-MA sont considérées comme assurant une protection contre les pics de pollution à court terme dans les rejets continus, dans la mesure où elles sont nettement inférieures à celles définies sur la base de la toxicité aiguē.
- (5) Pour le groupe de substances prioritaires dénommé « Diphényléthers bromés » (n° 5), les NQE renvoient à la somme des concentrations des congénères portant les numéros 28, 47, 99, 100, 153 et 154.
- (6) Pour le cadmium et ses composés (n° 6), les valeurs retenues pour les NQE varient en fonction de la dureté de l'eau telle que définie suivant les cinq classes suivantes : classe 1 : < 40 mg CaCO3/l ; classe 2 : 40 à < 50 mg CaCO3/l ; classe 3 : 50 à < 100 mg CaCO3/l ; classe 4 : 100 à < 200 mg CaCO3/l et classe 5 : ≥ 200 mg CaCO3/L
- (7) Cette substance n'est pas une substance prioritaire mais un des autres polluants pour lesquels les NQE sont identiques à celles définies dans la législation qui s'appliquait avant le 13 janvier 2009.
- (8) Aucun paramètre indicatif n'est prévu pour ce groupe de substances. Le ou les paramètres indicatifs doivent être déterminés par la méthode d'analyse
- (9) Le DDT total comprend la somme des isomères suivants : 1,1,1-trichloro-2,2 bis (p-chlorophényl)éthane (n° CAS : 50-29-3 ; n° UE : 200-024-3) ; 1,1,1-trichloro-2 (o-chlorophényl)-2-(p-chlorophényl)éthane (n° CAS : 789-02-6 ; n° UE : 202-784-6) ; et 1,1-dichloro-2,2 bis (p-chlorophényl)éthane (n° CAS : 72-55-9 ; n° UE : 200-784-6) ; et 1,1-dichloro-2,2 bis (p-chlorophényl)éthane (n° CAS : 72-54-8 ; n° UE : 200-783-0).

 (10) Les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour établir une NQE-CMA pour ces substances.
- (11) Pour le groupe de substances prioritaires dénommé « hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) » (n° 28), la NQE pour le biote et la NQE-MA dans l'eau correspondante se rapportent à la concentration de benzo(a)pyrène, sur la toxicité duquel elles sont fondées. Le benzo(a)pyrène peut être considéré comme un marqueur des autres HAP et, donc, seul le benzo(a)pyrène doit faire l'objet d'une surveillance aux fins de la comparaison avec la NQE pour le biote ou la NQE-MA dans l'eau correspondante.
- (12) Sauf indication contraire, la NQE pour le biote se rapporte aux poissons. En lieu et place, un autre taxon de biote, ou une autre matrice, peut faire l'objet de la surveillance pour autant que la NQE appliquée assure un niveau de protection équivalent. Pour les substances nos 15 (fluoranthène) et 28 (HAP), la NQE pour le biote se rapporte aux crustacés et mollusques. Aux fins de l'évaluation de l'état chimique, la surveillance du fluoranthène et des HAP chez les poissons n'est pas appropriée. Pour la substance n° 37 (dioxines et composés de type dioxine), la NQE pour le biote se rapporte aux poissons, crustacés et mollusques, en conformité avec l'annexe, section 5.3, du règlement (UE) n° 1259/2011 de la Commission du 2 décembre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en dioxines, en PCB de type dioxine et en PCB autres que ceux de type dioxine des denrées alimentaires (JOUE L 320 du 3.12.2011, p. 18).
- (13) Ces NQE se rapportent aux concentrations biodisponibles des substances.
- [14] PCDD: dibenzo-p-dioxines polychlorées; PCD F: dibenzofurannes polychlorés; PCB-TD: biphényles polychlorés de type dioxine; TEQ: équivalents toxiques conformément aux facteurs d'équivalence toxique 2005 de l'Organisation mondiale de la santé.
- (15) Se rapporte aux composés suívants :
 sept dibenzo-p-dioxines polychlorées (PCDD) : 2,3,7,8-T4CDD (n° CAS 1746-01-6), 1,2,3,7,8-P5CDD (n° CAS 40321-76-4), 1,2,3,4,7,8-H6CDD (n° CAS 39227-28-6),
 1,2,3,6,7,8-H6CDD (n° CAS 57653-85-7), 1,2,3,7,8,9-H6CDD (n° CAS 19408-74-3), 1,2,3,4,6,7,8-H7CDD (n° CAS 35822-46-9), 1,2,3,4,6,7,8-9-O8CDD (n° CAS 3268-87-9);
 dix dibenzofurannes polychlorés (PCDF) : 2,3,7,8-T4CDF (CAS 51207-31-9), 1,2,3,7,8-P5CDF (CAS 57117-44-16), 2,3,4,7,8-P5CDF (CAS 57117-31-4), 1,2,3,4,7,8-H6CDF (CAS 570648-26-9), 1,2,3,6,7,8-H7CDF (CAS 57117-44-1), 1,2,3,4,6,7,8-H6CDF (CAS 670562-39-4), 1,2,3,4,7,8,9-H7CDF (CAS 5673-89-7), 1,2,3,4,6,7,8-9-O8CDF (CAS 39001-02-0)
 douze biphényles polychlorés de type dioxine (PCB-TD) : 3,3',4'-T4CB (PCB 77, n° CAS 32598-13-3), 3,3',4'-5-T4CB (PCB 81, n° CAS 70562-50-4), 2,3,3',4,4'-P5CB (PCB
 105, n° CAS 32598-14-4), 2,3,4,4'-5-P5CB (PCB 114, n° CAS 74472-37-0), 2,3',4,4'-5-P5CB (PCB 118, n° CAS 31508-00-6), 2,3',4,4',5-P5CB (PCB 123, n° CAS 65710-44-3), 3,3',4,4'-5-P5CB (PCB 167, n° CAS 57465-28-8), 2,3,3',4,4'-5-H6CB (PCB 167, n° CAS 57465-28-8), 2,3,3',4,4'-5,5'-H6CB (PCB 167, n° CAS 6782-90-7), 2,3',4,4'-5,5'-H6CB (PCB 167, n° CAS 57465-28-8), 2,3,3',4,4'-5,5'-H6CB (PCB 167, n° CAS 32774-16-6), 2,3,3',4,4'-5,5'-H7CB (PCB 189, n° CAS 39635-31-9).

 (16) Se rapporte à l'α-hexabromocyclododécane (n° CAS : 134237-50-6), au β-Hexabromocyclododécane (n° CAS 134237-51-7) et au γ- hexabromocyclododécane (n° CAS 134237-52-8).

Fréquence de suivi des contrôles de surveillance pour les masses d'eau de Méditerranée, en fonction des paramètres de qualité et des types de masse d'eau (annexe VI de l'arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement).

			Eaux côtières			Eaux de transition	
	_	Contrôle de	e surveillance	Contrôle opérationnel	Contrôle de	e surveillance	Contrôle opérationnel
	Eléments de qualité	Fréquence par plan de gestion (6 ans)	Fréquence de suivi par année (nbr/an)	Fréquence par plan de gestion (6 ans)	Fréquence par plan de gestion (6 ans)	Fréquence de suivi par année (nbr/an)	Fréquence par plan de gestion (6 ans)
BIOLOGIE	Phytoplancton (biomasse, abondance, composition)	6	12	6 mois	6 (Type 12) 2 (Type 10)	12 (Type 12) 3 (tous les mois de juin à août) (Type 10)	6 mois
0	Angiospermes	2	1	3 ans	2 (Type 10)	1 (Type 10)	3 ans
70	Macro-algues	2	1	3 ans	2 (Type 10)	1 (Type 10)	3 ans
BIG	Invertébrés de substrat meuble	2	1	3 ans	2	1 (sauf lagunes oligo et mésohalines)	3 ans
	Ichtyofaune	ı	-	-	Non défini	Non défini	3 ans
	Température, salinité, turbidité	6	En fonction des besoins de la physico-chimie et de la biologie	3 mois	6 (Type 12) 2 (Type 10)	12 (Type 12) 3 (Type 10)	3 mois
PHYSICO-CHIMIE	Oxygène dissous	6	Au minimum 4 de juin à septembre (en même temps que phytoplancton)	3 mois	6 (Type 12) 2 (Type 10)	12 (Type 12) 3 (Type 10)	3 mois
)-0)	Nutriments	1	12	3 mois	1 (Type 12) 2 (Type 10)	12 (Type 12) 3 (Type 10)	3 mois
PHYSI	41 substances ¹ (annexe II)	6 ou 2 si ubiquiste ² (Biote) 1 (Eau)	1 (Biote) 12 (Eau)	1 mois	6 ou 2 si ubiquiste ² (Biote) 1 (Eau)	1 (Biote) 12 (Eau)	1 mois
	Substances pertinentes ³ (Annexe III)	1 ⁴ (sédiments) (25% des sites du réseau de contrôle de surveillance)	1 ⁴ (sédiments) (25% des sites du réseau de contrôle de surveillance)		1 ⁴ (sédiments) (25% des sites du réseau de contrôle de surveillance)	1 ⁴ (sédiments) (25% des sites du réseau de contrôle de surveillance)	
AUTRE	Hydro- morphologie	1	1	6 ans	1	1	6 ans

¹ Substances utilisées pour évaluer l'état chimique et écologique des eaux côtières et de transition

² Substances numérotées 5, 21, 28, 30, 35, 43, 44 de l'arrêté

³ Non utilisées pour l'évaluation de l'état des eaux de surface. Ce sont des substances recherchées pour préciser les niveaux de présence et de risques associés à ces substances, en vue d'une possible inclusion dans la liste des polluants spécifiques.

⁴ En l'absence d'une limite de quantification en vigueur dans l'avis relatif aux limites de quantification des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires, la substance ne sera pas analysée.

Annexe 4 Limites de quantification des contaminants analysés dans le cadre de la campagne DCE 2015.

Contaminant	Classe	Code CAS	Unité	Limite de quantification	Limite de quantification
			,	2015	2015 / 2
Acénaphtène	HAP	83-32-9	μg/kg	1	0,5
Acénaphtylène	HAP	208-96-8	μg/kg	1	0,5
Aldrine	Pesticide	309-00-2	μg/kg	2 1	1
Alpha HCH Anthracène	Pesticide HAP	319-84-6 120-12-7	μg/kg	1	0,5 0,5
Argent	Métal	7440-22-4	μg/kg mg/kg	0,05	0,025
Arsenic	Métalloide	7440-22-4	mg/kg	0,5	0,025
Benzo(a)anthracène	HAP	56-55-3	μg/kg	2,5	1,25
Benzo(a)pyrène	HAP	50-32-8	μg/kg	3	1,5
Benzo(b)fluoranthène	HAP	205-99-2	μg/kg	3	1,5
Benzo(g,h,i)pérylène	HAP	191-24-2	μg/kg	5	2,5
Benzo(k)fluoranthène	HAP	207-08-9	μg/kg	3	1,5
Beta HCH	Pesticide	319-85-7	μg/kg	1	0,5
C10-13Chloroalcanes	Alcanes	85535-84-8	mg/kg	0,5	0,25
Cadmium	Métal	7440-43-9	mg/kg	0,05	0,025
Chlorfenvinphos	Pesticide	470-90-6	μg/kg	1	0,5
Chrome total	Métal	7440-47-3	mg/kg	0,25	0,125
Chrysène	HAP	218-01-9	μg/kg	2,5	1,25
Cuivre	Métal	7440-50-8	mg/kg	2,5	1,25
Delta HCH	Pesticide	319-86-8	μg/kg	1	0,5
Dibenzo(a,h)anthracène	HAP	53-70-3	μg/kg	5	2,5
Dibutylétain	Biocide	1002-53-5	μg Sn/kg	5	2,5
Dieldrine	Pesticide	60-57-1	μg/kg	2	1
Diéthylhexylphtalate (DEHP)	Polymère	117-81-7	μg/kg	10	5
Endosulfan alpha	Pesticide	959-98-8	μg/kg	3	1,5
Endosulfan alpha+beta	Pesticide	115-29-7	μg/kg	3	1,5
Endosulfan beta	Pesticide	33213-65-9	μg/kg	3	1,5
Endosulfan sulfate	Pesticide	1031-07-8	μg/kg	3	1,5
Endrine	Pesticide	72-20-8	μg/kg	2	1
Ethylchlorpyrifos	Pesticide	2921-88-2	μg/kg	2	1
Fluoranthène	HAP	206-44-0	μg/kg	2	1
Fluorène	HAP	86-73-7	μg/kg	1	0,5
Gamma HCH (lindane)	Pesticide	58-89-9	μg/kg	1	0,5
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	HAP	193-39-5	μg/kg "	5	2,5
Isodrine	Pesticide	465-73-6	μg/kg	2	1
Mercure	Métal	7439-97-6	mg/kg	0,015	0,0075
Monobutylétain	Biocide	78763-54-9	μg Sn/kg	5	2,5
Naphtalène	HAP	91-20-3	μg/kg	5	2,5
Nickel	Métal	7440-02-0	mg/kg	0,25 10	0,125
Nonylphénol (mélange technique) op' DDT	Pesticide	25145-52-3 789-02-6	μg/kg μg/kg	5	5 2,5
PCB 101	PCB	37680-73-2	μg/kg μg/kg	0,15	0,075
PCB 101	PCB	32589-14-4	μg/kg μg/kg	0,15	0,075
PCB 118	PCB	31508-00-6	μg/kg	0,15	0,075
PCB 138	PCB	35065-28-2	μg/kg	0,3	0,15
PCB 153	PCB	35065-27-1	μg/kg	0,3	0,15
PCB 156	PCB	38380-08-4	μg/kg	0,3	0,15
PCB 180	РСВ	35065-29-3	μg/kg	0,15	0,075
PCB 28	PCB	7012-37-5	μg/kg	0,5	0,25
PCB 52	PCB	35693-99-3	μg/kg	0,1	0,05
Pentachlorophénol	Pesticide	87-86-5	μg/kg	0,5	0,25
Phénanthrène	HAP	85-01-8	μg/kg	1	0,5
Plomb	Métal	7439-92-1	mg/kg	0,05	0,025
pp' DDD		72-54-8	μg/kg	0,25	0,125
pp' DDE		72-55-9	μg/kg	0,25	0,125
pp' DDT		50-29-3	μg/kg	5	2,5
Pyrène	HAP	129-00-0	μg/kg	2	1
Tributylétain (TBT)	Biocide	36643-28-4	μg Sn/kg	5	2,5
Trifluraline	Pesticide	1582-09-8	μg/kg	0,5	0,25
1,2,4-trichlorobenzène		120-82-1	μg/kg	10	5
4-n-octylphénol		1806-26-4	μg/kg 	0,5	0,25
4-n-nonylphénol		4.0.00	μg/kg	0,5	0,25
4-ter-octylphénol		140-66-9	μg/kg	0,5	0,25
Zinc	Métal	7440-66-6	mg/kg	25	12,5

Calcul du percentile 10 pour la métrique concentration en oxygène dissous.

P10 : valeur de l'indicateur

 $x_1, x_2, ..., x_n$: valeurs des ordonnées de la variable

n: nombre de valeurs pour la variable

p = 0.1

np = j + g

Avec j la partie entière et g la partie fractionnaire de np

Calcul du percentile 90 pour les métriques biomasse (concentration en chlorophylle a) et abondance du phytoplancton et la métrique turbidité.

Le calcul du percentile 90 (P90) est le suivant :

P90 : valeur de l'indicateur

 $x_1, x_2, ..., x_n$: valeurs des ordonnées de la variable

n: nombre de valeurs pour la variable

p = 0.9

np = j + g

Afin de prendre en compte les incertitudes, les intervalles de confiance ont été calculés avec la méthode statistique du bootstrap, qui permet de produire un intervalle de confiance donnant des indications sur la dispersion des données. Son principe est le suivant : l'ensemble des mesures relevées pour un indice forme un échantillon de taille n. Dans cet échantillon, un tirage au sort (aléatoire) d'une mesure est réalisé. Après avoir réintégré au jeu de données la mesure déjà tirée, l'opération est recommencée (tirage avec remise). Sur ce nouvel échantillon (ou certaines valeurs peuvent donc être tirées en doublons), le calcul de l'indicateur est appliqué. Cette méthode est répétée 1000 fois, ce qui fournit 1000 indicateurs. Dans ces 1000 indicateurs, les quantiles 25 et 97,5 sont sélectionnés afin d'obtenir un intervalle de confiance de 95% sur la mesure. Si les données sont, de base, très différentes, les 1000 indicateurs le seront et refléteront ce manque de précision avec un intervalle de confiance élevé. Au sein d'un intervalle donné par bootstrap, on peut donc retrouver un melting-pot des incertitudes s'appliquant sur la métrique répétée. Ainsi un bootstrap donné sur un indice comprendra toutes les incertitudes liées à l'indice, mais pas celles liées à l'indicateur (classe d'état).

La technique du bootstrap a été mise en place en 2009 sur le compartiment phytoplancton (Soudant et Belin, 2009), puis en 2015 sur l'ensemble des indicateurs DCE.

Résultats pour le descripteur « Chimie matière vivante »

Résultats (en poids humide de chair) pour le descripteur « Chimie matière vivante » **des masses d'eau côtières** des districts « Rhône et côtiers méditerranéens » et « Corse ». Les seuils de dépassement utilisés (NQE eau ou NQE biote mollusque) sont en gras ou surlignés. Les dépassements sont soulignés en rouge.

				Or	ganochl	orés		Alkylp	ohénols	Organo étains	Au	tres						Pestic	ides									H	AP					Méta	aux	
Seuils de dépassement (seuil appliqué par substance en gras et souligné)	ME DCE	Code station	Chlorfenvinphos (C _{eau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Chlorpyrifos (éthylchlorpyrifos) (Ceu µg/1) (P.H.³/BCF)	Trifluraline (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	1,2,4 Trichlorobenzène (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	Pentachlorophénol (C _{cau} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	4 ter octylphénol (C _{cuu} μg/l) (P.H.³/BCF) (cas: 140-66-9)	4 n nonylphénol (C _{em} µg/l) (P.H.³/BCF) (cas: 104-40-5)	Tributylétain (TBT) (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	DEHP (С _{еви} µg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)	Chloroalcanes C10-C13 (C _{cau} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	Aldrine (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	Dieldrine (Ceau µg/I) (P.H.³/BCF)	Endrine (C _{em} µg/l) (P.H.³/BCF)	Isodrine (C _{eau} µg/1) (P.H.³/BCF)	Somme pesticides cyclodiènes (Ceau µg/I)	Endosulfan total (C _{cau} μg/l) (P.H.³/BCF)	HCH alpha (С _{еви} µg/l) (P.H.³/BCF)	НСН beta (С _{еви} µg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)	HCH delta (Cem µg/l) (P.H.³/BCF)	Lindane (gamma HCH) (C _{eau} μg/l) (P.H.³/BCF)	Somme HCH (alpha + beta + gamme + delta) (C _{cau} µg/l)	pp'DDT (С _{саи} нg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)	Anthracène (C _{eau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Benzo(a)pyrène (μg/kg P.H.³)	Benzo(b)fluoranthène (μg/kg P.H.³)	Benzo(g,h,i)pery lène ($\mu g'$ kg P.H. 3)	Benzo(k)fluoranthène (μg/kg P.H.³)	Fluoranthène (µg/kg P.H.³)	Indenopyrène (μg/kg P.H.³)	Naphtalène (C _{eau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Hg (Ceau µg/l) (P.H/BCF)	Ni (C _{eau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Cd (C _{cau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Pb (С _{саи} µg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)
log K _{OW}			4,15	4,7	5,34	4,05	5,12	5,00	4,48	3,54	7,5	8,69	6,5	5,4	5,2	6,5		4,74	-	-	-	3,7		-	-	5,97	6,57	6,73	6,84	-	6,6	-	-	-	-	-
BCF 2012			330	1970	2360	552	390	630	3000	11400	<u>2500</u>	41000	<u>43600</u>			<u>43600</u>		800	-	-	-	300		<u>46600</u>	260	12000	-	-	-	10000	-	38	100000			2280
BCF 2015			309	<u>344</u>	<u>3890</u>	<u>468</u>	<u>104</u>	<u>229</u>	<u>1148</u>	<u>66</u>	-	<u>955</u>	-	<u>7586</u>	<u>81</u>	-		<u>1778</u>	<u>263</u>	<u>309</u>	<u>562</u>	<u>141</u>		-	<u>1738</u>	-	-	-	-	-	-	<u>107</u>	-	_		<u>4341</u>
NQ-MA (μg/l)			0,1	0,03	0,03	0,4	0,4	0,010	0,3	0,0002	1,3	0,4					0,005	0,0005					0,002	0,01	0,1	0,0002		0,0002	-	0,0063	_	2	-	8,6	0,2	<u>1,3</u>
NQ-CMA (μg/l)			0,3	0,1	so ⁵	so	1	SO	2	0,0015	so	1,4					SO	0,004					0,02	so	0,1	0,027	.,	0,0008	0,017	0,12	so	130	0,07	34	-	14
NQE biote mollusques			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-	-					-	-	-	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	30	<u>5</u>	-		-	-	-
	FRDC01	01A03-Banyuls2	0,000	0,001	0,000	0,002	0,001	0,000	0,000	0,0085	0,003	0,059	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,34	0,34	0,56	0,34	0,23	0,56	0,01	0,000	1,36	0,04	0,07
	FRDC02a	07A-Port la nouvelle	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,009	0,000	0,0078	0,005	0,054	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,31	0,31	0,52	0,31	0,21	0,52	0,00	0,000	3,62	0,04	0,05
	FRDC02c	07G-Cap d.Agde sud	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,001	0,000	0,0079	0,000	0,054	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,31	0,31	0,52	0,31	0,21	0,52	0,00	0,000	0,77	0,03	0,04
	FRDC02f	10E-Grau du roi recifs	0,000	0,001	0,000	0,002	0,001	0,014	0,000	0,0085	0,000	0,058	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,34	0,34	0,56	0,34	0,22	0,56	0,01	0,000	1,53	0,04	0,05
	FRDC04	16B-Ponteau	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,014	0,000	0,0342	0,000	0,045	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,26	0,26	0,43	0,26	0,17	0,43	0,00	0,000	1,08	0,04	0,05
	FRDC05	18A-Carry	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,001	0,000	0,0370	0,000	0,044	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,25	0,25	0,42	0,25	0,17	0,42	0,00	0,000	0,98	_	0,05
	FRDC06b	19F-Pomegues	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000	0,0187	0,000	0,047	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,27	0,27	0,45	0,27	0,39	0,45	0,00	0,000	1,01	0,05	0,06
	FRDC07a	20C-Ile plane	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000	0,0055	0,000	0,038	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,22	0,22	0,36	0,22	0,15	0,36	0,00	0,000	1,24	0,06	0,06
	FRDC07b	15-Cap canaille	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000	0,0218	0,000	0,039	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,22	0,22	0,37	0,22	0,15	0,37	0,00	0,000	1,16	0,07	0,05
	FRDC07e	21E-Ile embiez	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000	0,0057	0,003	0,039	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,23	0,23	0,38	0,23	0,15	0,38	0,00	0,000	1,34	0,06	0,05
	FRDC07g	22B-Toulon gde rade	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,0498	0,006	0,036	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,21	0,21	0,34	0,43	0,14	0,34	0,00	0,000	0,89	0,05	0,06
	FRDC07h	23D-Ile levant sud DC	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000	0,0051	0,006	0,035	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,20	0,34	0,20	0,14	0,34	0,00	0,000	1,12	0,06	0,04
	FRDC08a	25A-Pampelone	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,007	0,000	0,0052	0,000	0,036	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,21	0,21	0,35	0,21	0,14	0,35	0,00	0,000	0,79	0,06	0,04
	FRDC08d	Cannes ouest	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,001	0,000	0,0057	0,000	0,039	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,23	0,23	0,38	0,23	0,15	0,38	0,00	0,000	0,84	0,06	0,04
	FRDC09a	29E-Antibes sud	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000	0,0150	0,000	0,035	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,20	0,34	0,20	0,13	0,34	0,00	0,000	0,77	_	0,04
	FRDC09b	29G-Antibes nord DC	0,000	0,000	0,000	0,002	0,005	0,013	0,000	0,0174	0,004	0,039	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,23	0,23	0,38	0,23	0,15	0,38	0,00	0,000	1,27	0,05	0,04
	FRDC09d	29H-Rade villefranche DC	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,005	0,000	0,0153	0,000	0,035	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,43	0,33	0,40	0,34	0,33	0,00	0,000	0,77	0,05	0,05
	FRDC10c	30A-Menton	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,006	0,000	0,0190	0,004	0,040	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,23	0,23	0,38	0,23	0,15	0,38	0,00	0,000	0,89	0,05	0,04
	FREC01ab	48D-Revellata SM	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000	0,0191	0,000	0,035	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,20	0,33	0,20	0,13	0,33	0,00	0,000	1,10	0,06	0,03
	FREC02ab	31D-Rogliano	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000	0,0052	0,000	0,036	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,20	0,34	0,20	0,14	0,34	0,00	0,000	0,93	0,07	0,04
	FREC02d	32D-Poggio-mezzana	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,005	0,000	0,0060	0,000	0,041	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,24	0,24	0,39	0,24	0,16	0,39	0,00	0,000	1,32	0,07	0,05
	FREC03ad	40B-Santa giulia	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000	0,0216	0,000	0,035	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,20	0,34	0,20	0,14	0,34	0,00	0,000	2,42	0,06	0,04
	FREC03eg	42B-Figari-Bruzzi-DC	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,010	0,000	0,0304	0,000	0,035	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,20	0,20	0,33	0,20	0,13	0,33	0,00	0,000	0,96	0,07	0,04
	FREC04ac	45C-Cargese-Nord	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,004	0,000	0,0049	0,000	0,034	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,19	0,19	0,32	0,19	0,13	0,32	0,00	0,000	0,53	0,05	0,03

Résultats (en poids humide de chair) pour le descripteur « Chimie matière vivante » des **masses d'eau de transition** des districts « Rhône et côtiers méditerranéens » et « Corse ». Les seuils de dépassement utilisés (NQE eau ou NQE biote mollusque) sont en gras ou surlignés. Les dépassements sont soulignés en rouge.

				Or	ganochl	orés		Alkylı	phénols	Organo étains	Au	itres						Pestic	ides									H	AP					Mét	taux	
Seuils de dépassement (seuil appliqué par substance en gras et souligné)	ME DCE	Code station	Chlorfenvinphos (C _{eau} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	Chlorpyrifos (éthylchlorpyrifos) (Cem µg/l) (P.H.³/BCF)	Trifluraline (C _{cau} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	1,2,4 Trichlorobenzène (C _{eau} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	Pentachlorophénol (C _{eau} µg/l) (P.H.³/BCF)	4 ter octylphénol (C _{cau} μg/l) (P. H. ³ /BCF) (cas: 140-66-9)	4 n nonylphénol (C _{em} µg/l) (P.H.³/BCF) (cas: 104-40-5)	Tributylétain (TBT) (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	DEHP (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	Chloroalcanes C10-C13 (C _{cau} μg/l) (P.H.³/BCF)	Aldrine (C_{cau} $\mu g/I$) (P.H. $^3/BCF$)	Dieldrine ($C_{eau} \mu g/l$) (P.H. $^3/BCF$)	Endrine (C _{em} μg/l) (P.H.³/BCF)	Isodrine (C _{eau} µg/I) (P.H.³/BCF)	Somme pesticides cyclodiènes (Ceau µg/l)	Endosulfan total ($C_{\rm eau}\mu g J$) ($P.H.^3/B CF)$	HCH alpha (C _{eau} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	НСН beta (С _{еви} µg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)	HCH delta (C _{em} µg/l) (P.H. ³ /BCF)	Lindane (gamma HCH) (C _{eau} μg/l) (P.H.³/BCF)	Somme HCH (alpha + beta + gamme + delta) (C _{eau} µg/l)	рр'DDT (С _{сац} µg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)	Anthracène (C _{eau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Benzo(a)pyrène (μg/kg P.H.³)	Benzo(b)fluoranthène (µg/kg P.H.³)	Benzo(g,h,i)perylène (µg/kg P.H.³)	Benzo(k)fluoranthène (μg/kg P.H.³)	Fluoranthène (µg/kg P.H.³)	Indenopyrène (µg/kg P.H.³)	Naphtalène (C _{cau} µg/l) (P.H.³/BCF)	Нg (Сези µg/l) (Р.Н./ВСF)	Ni (Ceau µg/l) (P.H.³/BCF)	Cd (С _{еви} µg/l) (Р.Н. ³ /ВСF)	Рb (С _{сац} µg/l) (Р.Н.³/ВСF)
log K _{OW}			4,15	4,7	5,34	4,05	5,12	5,00	4,48	3,54	7,5	8,69	6,5	5,4	5,2	6,5		4,74	-	-	-	3,7		-	-	5,97	6,57	6,73	6,84	-	6,6	-	-	-	-	-
BCF 2012			330	1970	2360	552	390	630	3000	11400	<u>2500</u>	41000	43600	7760	5250	<u>43600</u>		800	-	-	-	300		46600	260	12000	-	-	-	10000	-	38	100000	<u>270</u>	10000	2280
BCF 2015			309	344	<u>3890</u>	<u>468</u>	104	229	<u>1148</u>	<u>66</u>		<u>955</u>	-	<u>7586</u>	<u>81</u>	-		<u>1778</u>	<u>263</u>	309	<u>562</u>	<u>141</u>		-	<u>1738</u>	-	-	-	-	-	-	<u>107</u>	-	-	<u>2861</u>	4341
NQ-MA (μg/l)			0,1	0,03	0,03	0,4	0,4	0,010	0,3	0,0002	1,3	0,4					0,005	0,0005					0,002	0,01	0,1	0,0002	0,0002	0,0002	0,0002	0,0063	0,0002	2	-	8,6	0,2	1,3
NQ-CMA (μg/l)			0,3	0,1	so ⁵	so	1	so	2	0,0015	so	1,4					so	0,004					0,02	SO	0,1	0,027	0,017	0,0008	0,017	0,12	so	130	0.07	34	-	14
NQE biote mollusques			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					-	-					-	-	-	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>30</u>	<u>5</u>	-		-		-
	FRDT02	04A-Etg salses	0,000	0,002	0,000	0,002	0,000	0,018	0,000	0,0237	0,000	0,050	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,29	0,29	0,48	0,29	0,44	0,48	0,00	0,000	2,44		0,03
	FRDT02	04D-Etg leucate	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,010	0,000	0,0128	0,000	0,041	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,24	0,59	0,40	0,24	0,46	0,40	0,00	0,000	2,91	0,07	0,05
	FRDT03	05 A-Etg La Palme	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,024	0,000	0,0063	0,006	0,043	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,25	0,25	0,41	0,25	0,33	0,41	0,00	0,000	1,40	0,06	0,05
	FRDT03	La Palme LAP	0,000	0,002	0,000	0,002	0,000	0,014	0,000	0,0068	0,036	0,047	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,27	0,27	0,45	0,27	0,18	0,45	0,00	0,000	1,24	_	0,03
	FRDT04	06A-Etg bages sud	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,027	0,000	0,0062	0,000	0,043	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,25	0,25	0,41	0,25	0,33	0,41	0,00	0,000	1,50	0,12	0,04
	FRDT04	06B-Etg bages nord	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,007	0,000	0,0062	0,000	0,043	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,25	0,25	0,41	0,25	0,16	0,41	0,00	0,000	2,62	0,17	0,04
	FRDT10	09-Thau sud	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,024	0,000	0,0166	0,000	0,049	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,28	0,93	0,46	0,28	0,89	0,46	0,00	0,000	0,86	0,07	0,05
	FRDT10	09B-Etg thau nord	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,012	0,000	0,0367	0,004	0,052	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,99	1,57	0,50	0,74	1,72	0,50	0,00	0,000	1,22	0,06	0,07
	FRDT11b	11B-Etg Prevost est	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,014	0,000	0,0101	0,000	0,029	0,000	0,000	0,001	0,000	0,001	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000	0,000	0,17	0,57	0,28	0,17	0,79	0,28	0,00	0,000	0,78	0,03	0,04
	FRDT11b	12A-Etg. Mejean Ouest	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,007	0,000	0,0073	0,000	0,051	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,29	1,51	0,48	0,68	2,16	0,48	0,00	0,000	1,25	0,05	0,08
	FRDT11c	Etg Vic	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,020	0,000	0,0073	0,000	0,050	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,29	0,73	0,48	0,29	0,93	0,48	0,01	0,000	1,71	0,10	0,06
	FRDT11c	Etg Ingril nord	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,018	0,000	0,0147	0,000	0,047	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,27	0,62	0,45	0,27	1,24	0,45	0,00	0,000	1,13	0,04	0,05
	FRDT14a	Vaccares centre								0,0000																							0,000	2,42	0,13	0,08
	FRDT15a	17F-Etg Berre Ranquet	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,012	0,000	0,0175	0,000	0,045	0,000	0,000	0,002	0,000	0,002	0,0001	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000	0,26	0,26	0,43	0,26	0,37	0,43	0,00	0,000	1,11	0,06	0,03
	FRDT21	15A-Stes maries	0,000	0,001	0,000	0,002	0,001	0,005	0,000	0,0263	0,009	0,058	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,33	0,33	0,55	0,33	0,58	0,55	0,01	0,000	1,57	0,04	0,06
	FRET02	35A-Etg de Diana	0,000	0,001	0,000	0,003	0,001	0,036	0,000	0,0350	0,000	0,063	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,36	0,36	0,60	0,36	0,24	0,60	0,01	0,000	1,04	0,05	0,01
	FRET04	3/A-Etg de Palo	0,000	0,001	0,000	0,002	0,001	0,009	0,000	0,0087	0,006	0,060	0,000	0,000	0,003	0,000	0,003	0,0002	0,000	0,000	0,000	0,001	0,002	0,000	0,000	0,34	0,34	0,57	0,34	0,52	0,57	0,01	0,001	1,18	0,04	0,02

Seuils en vigueur à partir du 22 décembre 2015, issus de l'annexe 8 (tableau 88) de l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

P.H. = poids humide

P.S. = poids see

se = sans objet

O,51 = Concentration brute inférieure à limite de quantification. Si la concentration en poids humide est supérieure à la NQE ion concentration équivalente dans l'eau est supérieure à la NQE eau, elle ne peut pas être considérée comme un dépassement, car la limite de quantification est supérieure à 30% de la NQE.

Démarche méthodologique du calcul de l'EQR macrophyte (MEEM, 2013)

Métriques

- ✓ Métrique 1 : Richesse spécifique moyenne RS (nombre d'espèces)
- ✓ Métrique 2 : Recouvrement du fond par les espèces « de référence· » (ou recouvrement relatif) - RR (%)
- ✓ Métrique 3 : Recouvrement du fond par les macrovégétaux (ou recouvrement total) RT (%)

Lorsque le recouvrement total (métrique 3) est inférieur à 5%, on considère qu'on ne peut pas faire d'appréciation correcte de la composition du peuplement : la métrique 2 n'est pas calculée.

Les espèces de référence sont les algues et angiospermes présentes en conditions de référence et qui régressent avec l'eutrophisation : leur liste est indiquée ci-dessous.

> Acetabularia acetabulum Antithamnion cruciatum Bryopsis hypnoides Bryopsis plumosa Centroceras clavulatum Ceramium ciliatum Ceramium diaphanum Ceramium gracillimum Ceramium tenerrimum Chondracanthus acicularis Chondria dasvphylla Chylocladia verticillata Cladostephus spongiosus Cymodocea nodosa Cystoseira barbata Cystoseira compressa Cystoseira fimbriata Dictyota dichotoma Dictyota spiralis Gelidium crinale Gymnogongrus griffithsiae

Hypnea valentiae Lamprothamnium papulosum Laurencia microcladia Laurencia obtusa Lomentaria clavellosa Nitophyllum punctatum Osmundea pinnatifida Polysiphonia denudata Polysiphonia mottei Polysiphonia opaca Polysiphonia sertularioides Pterosiphonia parasitica Pterosiphonia pennata Pterothamnion plumula Ruppia cirrhosa Ruppia maritima Spyridia filamentosa Valonia aegagropila Valonia utricularis Zostera marina Zostera noltii

Indicateur et grille de qualité

Pour chacune des 3 métriques, les valeurs de référence sont définies à dire d'expert et avec des données de lagunes « de référence », caractérisées par l'absence de pressions anthropiques significatives et où les apports en eau douce sont peu chargés en nutriments :

 \triangleright métrique 1 : RS \ge 3,

 \triangleright métrique 2 : RR = 100%,

 \triangleright métrique 3 : RT = 100%.

Cela correspond à une couverture végétale de 100%, composée d'un peuplement d'espèces de référence. Dans les conditions de référence, les EQR composition, abondance et macrophyte sont égaux à 1.

Les seuils des classes sont ensuite définis à dire d'expert et les EQR correspondants sont définis par des classes d'amplitude égale (pas de 0,2).

Les métriques 1 et 2 sont combinées pour former un indice de composition. La métrique 3 constitue un indice d'abondance.

L'EQR de l'indice composition varie entre 0,1 et 1 ; l'EQR de l'indice d'abondance et l'EQR macrophyte varient entre 0 et 1.

Indice	Composition	EQRc	Indice Abondance	FOD	
Métrique 1. RS	Métrique 2. RR %	Composition	Métrique 3. RT %	EQR _A Abondance	Classe
	[100 - 75]	[1-0.8]	[100 - 75]	[1-0.8]	Très Bon
≥ 3]75 – 50]]0,8-0,6]]75 – 50]]0,8-0,6]	Bon
≥ 3]50 - 5]]0,6-0,4]	<u>[</u>]50 - 25]]0,6-0,4]	Moyen
]5 - 0]]0,4-0,2]]25 - 5]]0,4-0,2]	Médiocre
< 3	0	0,1			
≥ 3 ou < 3	Non défini (cas où RT < 5 %)	Non défini]5 - 0]]0,2 - 0]	Mauvais

L'indicateur EXCLAME, indicateur final pour les macrophytes (EQR $_{MAC}$), résulte de la combinaison de l'EQR $_{C}$ de composition et de l'EQR $_{A}$ d'abondance. Il est basé sur le principe suivant :

C'est la présence d'espèces de référence, donc la composition, qui va définir essentiellement la qualité de la masse d'eau pour les macrophytes. Cette qualité sera d'autant plus fortement déclassée que l'abondance n'est pas satisfaisante (à partir de $EQR_A < 0.6$ (recouvrement total <50%), soit à partir de la classe de qualité « moyen »).

Le principe du déclassement de l'indice de composition par l'indice d'abondance fonctionne selon le graphe ci-dessous. Pour des EQR_A supérieurs ou égaux à 0.6 (classe de qualité très bon et bon), la classe de qualité macrophytes est égale à celle de la composition ($EQR_{MAC} = EQR_C$). Pour des EQR_A inférieurs à 0.6, il y a un effet de déclassement progressif et qui s'accentue (fonction polynomiale) au fur et à mesure que l'on s'écarte du seuil bon-moyen de l' EQR_A (voir ci-dessous les formules).

EQR macrophytes EXCLAME	Classe
[1-0,8]	Très Bon
] 0,8 – 0,6]	Bon
] 0,6 – 0,4]	Moyen
] 0,4 – 0,2]	Médiocre
] 0,2 - 0]	Mauvais

Evolution de l'EQR_{MAC} en fonction de l'EQR_C et l'EQR_A

Le calcul de l'EQR d'un site (point ou masse d'eau) se fait en appliquant les formules cidessous. Dans le cas d'une application à plusieurs points (cas d'une masse d'eau), ce sont les valeurs des moyennes arithmétiques des métriques (RT, RR et RS) sur l'ensemble des stations qui sont utilisées :

Calcul de l'indicateur

EQR Composition (EQR $_{\rm C}$):

Si RT < 0.05 → EQR_C non défini (noté « non défini ») Si RT \geq 0.05 et: \rightarrow EQR_C = 0,8 RR + 0,2 si RR ≥ 0.5 \rightarrow EQR_C = 0,444 RR + 0,378 ou si $0.05 \le RR < 0.5$ \rightarrow EQR_C = 0,4 RR + 0,2 ou si 0 < RR < 0.05ou si RR = 0 et RS \geq 3 \rightarrow EQR_C = 0,2 \rightarrow EQR_C = 0,1 ou si RR = 0 et RS < 3

La valeur obtenue de l'EQR_C est arrondie à la seconde décimale

EQR Abondance (EQR_A):

$$\begin{array}{lll} - & \text{Si } 0.25 \leq \text{RT} < 1 & \text{EQR}_{\text{A}} = 0.8 \text{ RT} + 0.2 \\ - & \text{Si } 0.05 \leq \text{RT} < 0.25 & \text{EQR}_{\text{A}} = \text{RT} + 0.15 \\ - & \text{Si } \text{RT} < 0.05 & \text{EQR}_{\text{A}} = 4 \text{ RT} \end{array}$$

La valeur obtenue de EQR_A est arrondie à la seconde décimale.

RT : recouvrement végétal total ; RR : recouvrement relatif espèces de références et RS : richesse spécifique

Indicateur macrophytes EXCLAME (EQR_{MAC})

 \rightarrow EQR_{MAC} = EQR_{Abondance} /2 - Si EQR_C = « non défini» - Sinon: - Si EQR_A \geq 0,6 \rightarrow EQR_{MAC} = EQR_C - Sinon: - Si $(0.6 - EQR_A)^2 \ge EQR_C \rightarrow EQR_{MAC} = 0.05$ \rightarrow EQR_{MAC} = EQR_C - $(0.6 - EQR_A)^2$

La valeur obtenue de l'EQR_{MAC} est arrondie à la seconde décimale.

